

# Réflexions sur les possibilités d'évolution de la plongée jeune

## REMERCIEMENTS

---

Je tiens à remercier très sincèrement Christophe BENOIT et François LIZERO pour leur parrainage et leur aide durant cette année de stage.

Je remercie également tous les instructeurs du collège qui m'ont formés depuis mes premiers pas d'enseignante jusqu'à maintenant. Ils ont encore eu l'occasion de me conseiller et de me corriger lors des divers stages et examens.

Je remercie Claude Duboc et Alain Beauté sans qui je n'aurais pas eu la possibilité de poser ma candidature pour l'instructorat.

Des remerciements amicaux à Ghislaine GHENO et Jean Pierre GUERRET du Comité Aura, pour leur soutien amical.

Je remercie également particulièrement Jacques Besnard qui me soutient depuis le tout début de l'aventure.

# TABLE DES MATIERES

---

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. LES JEUNES DANS NOTRE REGION PACA :</b>   | <b>8</b>  |
| A. RECHERCHE SUR LE DECALAGE ENTRE COTE D'AZUR ET PROVENCE- ALPES                                     | 10        |
| 1. <i>Les licences au féminin</i>   | 10        |
| 2. <i>Les brevets encadrements au féminin</i>   | 11        |
| 3. <i>La taille des structures et le public de la « côte »</i>  | 12        |
| B. RECHERCHE D'AUTRES PISTES D'INTERET POUR LES ADOLESCENTS, EN PARTICULIER LES FILLES.               | 13        |
| C. QUELS SONT LES CRITERES EN JEU POUR L'APPROPRIATION D'UNE ACTIVITE CHEZ LES FILLES ?               | 15        |
| <b>II. LES JEUNES AU SEIN DE LA FFESSM:</b>   | <b>17</b> |
| A. LES ACTIVITES ACCESSIBLES AUX JEUNES   | 17        |
| B. LES FREINS A L'ACTIVITE  | 19        |
| C. EVOLUTION DES FREINS A LA PRATIQUE DES JEUNES DEPUIS L'AUDIT DE LA FFESSM EN 2009                  | 20        |
| <b>III. BILAN DE LA PROSPECTION</b>   | <b>25</b> |
| <b>IV. DEVELOPPEMENT D'UN CURSUS ENSEIGNEMENT :</b>   | <b>26</b> |
| A. LE MANUEL ACTUEL FFESSM  | 26        |
| B. EVOLUTION : LE JEUNE DEVIENT RESPONSABLE DANS LA FORMATION.  | 27        |
| 1. <i>être acteur :</i>   | 27        |
| 2. <i>Prendre de l'assurance par la valorisation :</i>  | 27        |
| 3. <i>Savoir trouver les limites : notion de responsabilité, de respect</i>                           | 28        |
| C. PROJET JUNIOR : MISE EN PLACE D'UNE FORMATION TYPE « APPRENTISSAGE »                               | 28        |
| 1. <i>Le Jeune « ENCADRANT »: gagner en animation, sécurité, prévention : Aide Guide de Palanquée</i> | 28        |
| a) Prérogatives – Aptitudes générales   | 28        |
| b) Conditions d'accès a la formation :  | 28        |
| c) Référentiel de compétences   | 29        |
| d) Coursus de formation   | 30        |
| e) Validation de la formation :   | 32        |
| 2. <i>Le Jeune « ENSEIGNANT »: gagner en technique, connaissance, transmission</i>                    | 32        |
| a) Prérogatives – Aptitudes générales   | 32        |
| b) Conditions d'accès   | 32        |
| c) Référentiel de compétences : aide initiateur et aide moniteur                                      | 33        |
| d) Coursus de formation   | 36        |
| e) Validation de la formation :   | 41        |
| f) Allègement   | 41        |
| <b>V. LE JEUNE : LE « PLONGEUR » ET L'AUTONOMIE</b>   | <b>42</b> |
| A. LIMITES JURIDIQUES EN FRANCE   | 42        |

|    |   |    |
|----|---|----|
| B. | EN PLONGEE L'AUTONOMIE DU JEUNE EXISTE ELLE DEJA ? .....  | 43 |
| C. | ETUDES COMPARATIVES AVEC D'AUTRES ACTIVITES A ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE OU AVEC CONTRAINTES .....    | 44 |
| 1. | <i>Fédération Française AERONAUTIQUE</i> .....  | 45 |
| 2. | <i>Fédération Française de VOL LIBRE</i> .....  | 46 |
| 3. | <i>Fédération Française DE PARACHUTISME</i> .....   | 47 |
| 4. | <i>Fédération Française d'ESCALADE</i> .....  | 48 |
| 5. | <i>Comparaison des freins à l'autonomie en Plongée des jeunes avec les autres disciplines</i> ..... | 49 |
| D. | EVOLUTION VERS UNE AUTONOMIE EN IMMERSION DU PLONGEUR JUNIOR .....                                  | 51 |
| 1. | <i>Limitation de l'âge dans les conditions d'accès aux formations actuelles :</i> .....             | 51 |
| 2. | <i>Proposition d'évolution :</i> .....  | 51 |
| a) | Conditions d'accès aux formations : PA12, PA20, N2 .....  | 51 |
| b) | Conditions d'évolution en palanquée après la formation : .....                                      | 52 |
| 3. | <i>Intérêts de l'autonomie :</i> .....  | 53 |
| a) | Pour le jeune.....  | 53 |
| b) | Pour le club :.....   | 54 |

## Mon cursus

En diverses occasions, dans ma pratique du sport, j'ai pris conscience que j'aimais transmettre.

Dès le départ, mon petit frère a représenté le cobaye idéal pour lui apprendre à nager, faire du vélo, du ski, etc...

J'ai pratiqué le sport en compétition durant de nombreuses années. Hand-Ball de 10 à 16 ans, natation de 10 à 14 ans, et enfin Volley de 14 à 18 ans.

Assez rapidement, je me suis vue confier des responsabilités dans le club de natation auquel j'appartenais, et ai pu être confrontée aux joies et difficultés de la vie associative dès mon plus jeune âge.

A l'époque, les règles étaient bien moins strictes qu'aujourd'hui, et malgré mon jeune âge (14 ans) je me suis vu confier la responsabilité de l'entraînement d'un groupe d'enfants pendant les vacances scolaires et cela sans formation préalable. (Pour la sécurité, il y avait un entraîneur dans la piscine). L'expérience a pu être renouvelée, à ma grande joie, en plusieurs occasions.

Ayant passé les brevets de Maître-Nageur Sauveteur et de moniteur de ski fédéral alors que j'étais étudiante, j'ai également eu l'opportunité d'enseigner la natation en été et le ski en hiver. J'ai ensuite continué l'enseignement du ski dans des clubs associatifs pendant plusieurs années.

Après de nombreuses années de pratique de la plongée en autonomie, dégagée de mes obligations familiales, et supportée par un nouveau compagnon moniteur de plongée, c'est assez naturellement que je me suis orientée vers l'enseignement de la plongée dans le milieu associatif.

Et si on ne m'avait pas fait confiance à 14 ans... aurais-je eu cet attrait, cet intérêt, cette émulation pour l'enseignement du sport ?

## INTRODUCTION

---

A l'étude du cursus fédéral de plongeur, on constate que si un enfant passe son niveau 1 à 12 ans, il devra alors attendre d'avoir 16 ans avant de pouvoir passer au niveau supérieur.

Quatre ans avant de pouvoir augmenter sa zone d'évolution, de prendre des responsabilités ou de se valoriser avec un autre diplôme.

A cet âge, le jeune subit des variations physiques, morphologiques, psychologiques lui permettant de se réaliser et de ne pas stagner dans plein d'autres activités sportives.

Pour s'épanouir, le jeune a besoin de se sentir progresser et apprécie de matérialiser cette progression par des changements de niveaux.

Notre fédération a constitué un cursus enfant bien découpé selon les âges (8 – 14 ans), offrant des qualifications complémentaires : bord, bateau, aide-moniteur.

La PSP (plongée sportive), accessible à partir de 10 ans (plongeur d'or) va par son développement permettre de créer, pour ceux qui ont un « esprit compétition », une émulation et un « clan » compétiteur dans le club et la matérialisation des progrès.

Les clubs qui ont des sections enfants proposent régulièrement des activités annexes avec des découvertes : tir/cible, fosse, audio-visuel etc .sans compter sur les rencontres nationales, régionales (RIPE, CIGALIA, OLYMPIADES ....)

Mais que peut-on proposer d'autres de valorisant pour des jeunes de 14 à 18 ans ?

Comment créer une émulation chez ces jeunes plongeurs afin de les garder dans nos clubs fédéraux ?

Les jeunes de cet âge cherchent des responsabilités, une tribu, un groupe, du plaisir ainsi que la valorisation de leurs gestes techniques.

A partir de 16 ans, le jeune peut passer le niveau 2 (ou PE 40) mais n'a toujours pas d'autonomie.

De plus, il voit bien, lorsqu' il vient au club, que la personne qui gère, que l'on écoute, qui décide est le moniteur, le DP ou le GP.

Comment pourrait-on développer et mettre en place différents cursus permettant aux jeunes de rester mobilisés au sein de leurs clubs ?

Afin de trouver quelques pistes pour faire évoluer ou/et développer et pérenniser la plongée chez les jeunes des clubs associatifs, je me suis dans un premier temps intéressée à l'analyse des chiffres des licences jeunes des régions Provence Alpes et Cote d'Azur. (Notre nouvelle région PACA).

Est-ce que notre région, de par sa particularité, a les mêmes données que le reste de la France.

En effet, nous sommes une région touristique, bordée de plus de 200 km de côtes « plongeables » magnifiques, diverses et intéressantes pour l'activité, non soumise à la contrainte des marées et d'une température généralement agréable. Tout est réuni pour favoriser la plongée.

En m'appuyant sur l'étude d'Alain DELMAS (AUDIT de la pratique des jeunes à la FFESSM-2009) j'ai ensuite refait un état des lieux sur les freins à la plongée des jeunes en m'attachant plus particulièrement sur les éléments les affectant personnellement.

L'ensemble de ces analyses m'a permis de dégager des pistes de réflexion comme la restructuration de l'aide-moniteur actuel et de me repencher aussi sur une demande récurrente chez le jeune : « comment gagner de l'autonomie » afin que les ados plongeurs restent actifs dans les clubs et n'arrêtent pas l'activité par manque d'intérêt.

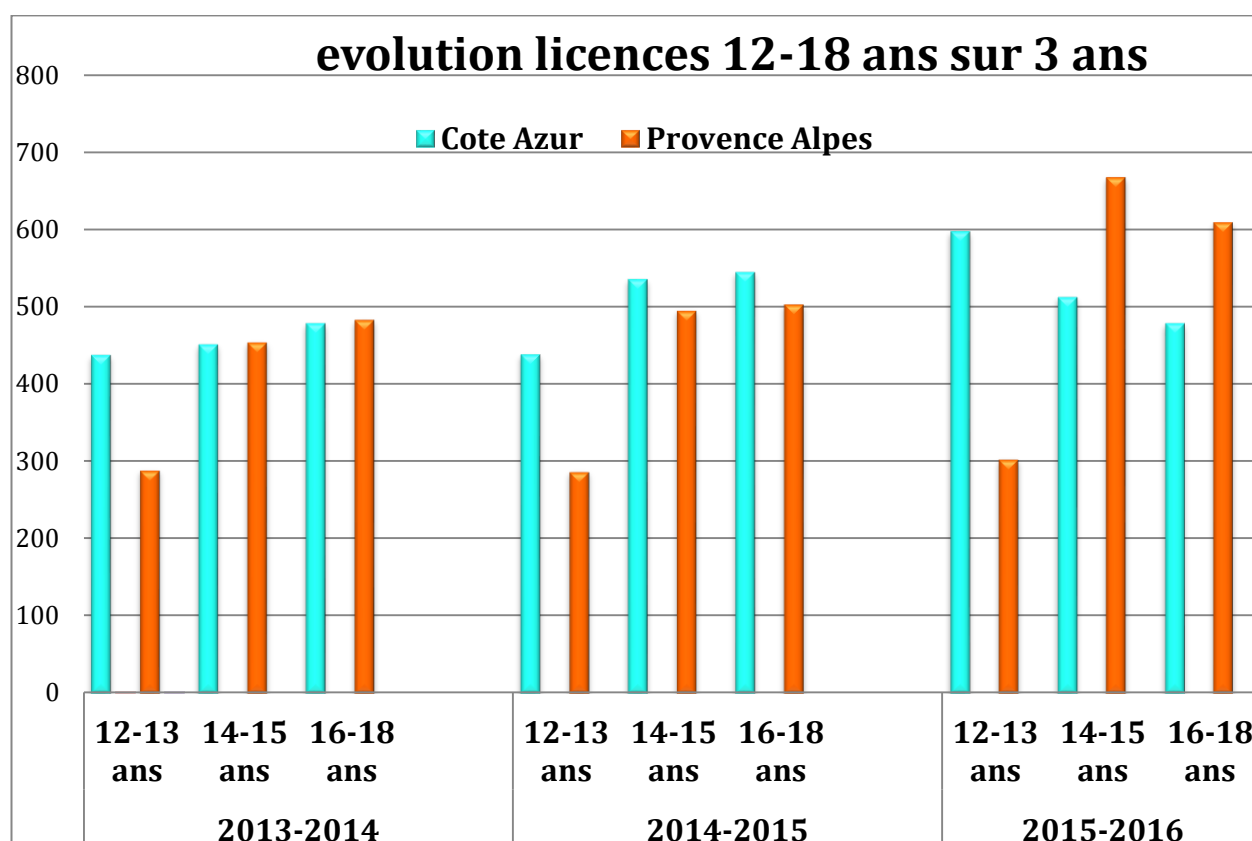
## I. Les jeunes dans notre région PACA :

La fusion de nos 2 régions Cote d'Azur et Provence Alpes s'est effectuée en décembre 2017.

Afin de mieux nous connaître, j'ai voulu analyser les chiffres des licences 12 -18 ans sur les 3 dernières années des 2 régions qui n'en font maintenant plus qu'une.

Quelles sont nos différences ? Avons-nous des points communs ? Quels sont nos points forts ?

D'après ces chiffres, peut-on trouver des thèmes de réflexion pour faire évoluer notre activité envers les jeunes ?



Les licences comptabilisées représentent les pratiquants de la plongée scaphandre et des autres activités comme la Nage Avec Palmes, hockey subaquatique, apnée. Les statistiques que j'ai obtenues de la fédération ne m'ont pas permis de faire une différenciation sur la plongée scaphandre uniquement.



## tableau récapitulatif 2015 2016 licences adolescents Provence Alpes Côte d'Azur

|           |                | total | garçons | % national | % SCA  | % club | filles | % national | % SCA | % club | rapport<br>fille/garçon<br>club |
|-----------|----------------|-------|---------|------------|--------|--------|--------|------------|-------|--------|---------------------------------|
|           | Côte Azur      | 598   | 373     | 10%        | 52%    | 48%    | 225    | 10,50%     | 57%   | 43%    | 35%                             |
| 12 13 ans |                |       |         |            |        |        |        |            |       |        |                                 |
|           | Provence Alpes | 304   | 178     | 4,80%      | 20%    | 80%    | 126    | 5,80%      | 25%   | 75%    | 40%                             |
|           |                |       |         |            |        |        |        |            |       |        |                                 |
|           | Côte Azur      | 513   | 360     | 8%         | 54%    | 46%    | 153    | 6%         | 63%   | 37%    | 25%                             |
| 14 15ans  |                |       |         |            |        |        |        |            |       |        |                                 |
|           | Provence Alpes | 668   | 420     | 9,40%      | 50,50% | 49,50% | 248    | 9,75%      | 46%   | 54%    | 39%                             |
|           |                |       |         |            |        |        |        |            |       |        |                                 |
|           | Côte Azur      | 479   | 308     | 7,50%      | 69,50% | 30,50% | 171    | 6,70%      | 73%   | 27%    | 33%                             |
| 16 18ans  |                |       |         |            |        |        |        |            |       |        |                                 |
|           | Provence Alpes | 610   | 370     | 9%         | 51%    | 49%    | 240    | 9,50%      | 50%   | 50%    | 40%                             |

On remarque que : la Côte d'Azur et la Provence ont des profils de licenciés très différents de par leurs structures

Pour la *Côte d'Azur* il y a dès le jeune âge une clientèle qui pratique dans les SCA.

Alors que 2014 et 2015 étaient sur une tendance de progression en fonction de l'âge, on voit une inversion en 2016 avec une chute des licenciés 16-18 ans.

Pour les licenciés Club on a aussi en 2016 une diminution progressive des licenciés en fonction de l'âge. Le public féminin des clubs Côte D'Azur représente environ 30%.

Pour la *Provence Alpes*, dans la tranche 12-13 ans au niveau : 80% des licenciés sont dans des clubs.

A l'adolescence, les séjours courts proposés par les structures professionnalisées (UCPA principalement) leur donnent la possibilité de formations diplômantes faites durant les vacances dans un contexte « all inclusive ». Ce phénomène fait progresser le nombre de licences 14-15 ans et 16 -18 ans.

Il y a une très nette progression sur 2015 et 2016.

Si on regarde les licenciés club on a environ 50% des licenciés que cela soit filles ou garçons.

On remarque qu'il y a dans les clubs, quelle que soit la tranche d'âge, 40% de public féminin.

A savoir que quelle que soit la tranche d'âge au niveau national la moyenne du public féminin adolescent 12-18 ans est de 37% et que la moyenne du public féminin global national en 2016 est de 31,5%.

## **A. Recherche sur le décalage entre Côte d'Azur et Provence- Alpes**

### 1. Les licences au féminin

Une étude montre que lorsque la maman est sportive, l'écart entre la pratique des garçons et des filles disparaît. (Clothilde Talleu novembre 2011)

Est-ce que cela se reproduit en plongée ?

#### **Tableau du rapport des licences femmes /hommes sur 3 ans**

| Rapport femmes/hommes |        |        |        |
|-----------------------|--------|--------|--------|
|                       | 2014   | 2015   | 2016   |
| Côte Azur             | 29,40% | 29,80% | 30,50% |
| Provence Alpes        | 30,60% | 31%    | 31,30% |

On voit donc qu'au niveau adulte, le pourcentage du public féminin est proche de la moyenne nationale que cela soit en Côte d'Azur ou en Provence Alpes.

La forte présence du jeune public féminin au niveau de Provence Alpes n'est donc pas en corrélation avec ce phénomène.

## 2. Les brevets d'encadrements au féminin

**Tableau de délivrance des brevets d'encadrants Féminin 2016 et 2017**

| % femmes brevets | National | Côte Azur | Provence alpes |
|------------------|----------|-----------|----------------|
| <b>2016</b>      |          |           |                |
| E1               | 24%      | 29%       | 30%            |
| GP               | 18%      | 22%       | 22%            |
| E3               | 15%      | 8%        | 17%            |
| <b>2017</b>      |          |           |                |
| E1               | 25%      | 33%       | 30%            |
| GP               | 19%      | 18%       | 32%            |
| E3               | 16%      | 5%        | 13%            |

Par rapport à la délivrance de brevet d'encadrants, on remarque que pour les 2 régions, la proportion d E1 et GP femmes est supérieure à la moyenne nationale.

En revanche, il y a un gros déficit de brevets E3 femmes en Côte d'Azur.

L'étude de Clothilde TALLEU montre que « dans les associations et fédérations les femmes ne représentent que 35 % des entraîneurs et dirigeants et que ce taux diminue à mesure que le niveau de la pratique augmente. Il est fort probable que cette situation ne soit pas sans effet sur le développement de la pratique sportive féminine. La figure de l'encadrant féminin représente un modèle auquel de nombreuses jeunes filles s'identifient au moment de s'investir dans des pratiques organisées. La surreprésentation des hommes parmi les cadres peut ainsi s'avérer être un obstacle à l'entrée des jeunes filles dans ces activités. »

On peut donc mettre face à face le manque de jeunes plongeuses et le manque de présence de monitrices expérimentées.

### 3. La taille des structures et le public de la « côte »

**Tableau du type de structures ayant un nombre de jeunes 12-18 ans > 25 licences**

|                | structures avec 12-18 ans > 25 licences | clubs asso avec 12-18 ans>25 licences | représentation en % des jeunes clubs asso | SCA avec 12-18 ans>25 licences | représentation en % des jeunes SCA | représentation en % des jeunes UCPA |
|----------------|---|---------------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Côte Azur      | 27 /176 structures                      | 11 clubs                              | 31,00%                                    | 16 clubs                       | 39,00%                             | 2%                                  |
| Provence Alpes | 10/155 structures                       | 7clubs                                | 24,00%                                    | 2 clubs                        | 7,00%                              | 27,00%                              |

On remarque qu'il y a une plus forte concentration des jeunes sur un faible nombre de clubs que ce soit en Côte d'Azur ou en Provence Alpes.

Cette limite de la dispersion a pour résultat que ces clubs attirent plus les jeunes qui vont trouver un « clan jeunes » dans ceux-ci. En effet le jeune trouve du plaisir aux relations privilégiées qu'il parviendra à tisser avec les autres membres de son groupe. Ce vecteur de sociabilité est déterminant dans la pérennité de l'adhésion des jeunes plongeurs.

Compte tenu du fort taux de licenciés jeunes, ces clubs peuvent justifier de la mise en place d'une « politique » spécifique adaptée à leurs besoins et envies auprès des autres adhérents du club et des collectivités locales.

Ces clubs se sont équipés de matériels adaptés : blocs 6, 7, 10 litres, panel de combinaisons et gilets stabilisateurs en rapport avec leurs différentes tailles.

Dans les SCA ou structures professionnalisées, le public « jeune » est très souvent un public « vacances »

On retrouve 2 sortes de structures :

-Structures organisant des séjours « all inclusive » (UCPA) multi activités : en Provence Alpes, UCPA Niolon représente 27 % des licences 12 -18 ans contre 2 % UCPA de Hyères en Côte d'Azur.

- SCA avec un public de passage journalier qui vient soit pour un baptême, une formation, ou pour une exploration. On constate que 39 % du public jeune en Côte d'Azur se trouve dans ce type de structure pour les 16 SCA avec un nombre de licences 12-18 ans supérieur à 25.

Ces jeunes, formés durant leurs vacances, se tournent vers d'autres activités s'ils ne trouvent pas d'attraits dans les clubs fédéraux lorsqu'ils rentrent chez eux.

Comment se démarquer en tant que « Club Associatif » pour récupérer le public jeune formé en vacances par les SCA?

## ***B. Recherche d'autres pistes d'intérêt pour les adolescents, en particulier les filles.***

Quand on regarde les statistiques du sport en général, on observe une réduction de la pratique dans la tranche d'âge de 12 à 17 ans.

La réduction de l'activité est encore plus marquée chez les filles que chez les garçons : de l'ordre de 8% de plus chez celles-ci. Les raisons invoquées pour expliquer cette baisse d'activité concernent l'importance du travail scolaire, l'attrait pour d'autres activités non-sportives, une insatisfaction de l'ambiance et le désir de couper avec les activités identifiées comme attachées au monde de l'enfance.

Qu'en est-il dans nos deux régions ?

### **Rapport filles / garçons licences 2015-2016**

|           |                | rapport Filles/Garçons | Rapport Filles /Garçons club associatif |
|-----------|----------------|------------------------|---|
|           | Cote Azur      | 38%                    | 35%                                     |
| 12-13 ans |                |                        |   |
|           | Provence Alpes | 41%                    | 40%                                     |
|           |                |                        |   |
|           | Cote Azur      | 30%                    | 25%                                     |
| 14-15ans  |                |                        |   |
|           | Provence Alpes | 37%                    | 39%                                     |
|           |                |                        |   |
|           | Cote Azur      | 35,50%                 | 33%                                     |
| 16-18ans  |                |                        |   |
|           | Provence Alpes | 39%                    | 40%                                     |

Pour la plongée sur la Région PACA, on constate que le ratio filles/garçons se maintient.

Les raisons peuvent être multiples :

- La plongée est reconnue comme une activité que l'on ne peut commencer qu'à partir de 8 ans. Cette activité n'a pas une image de sport lié à l'enfance.

- La plongée évolue dans un milieu spécifique, apprécié des adolescents. Elle a une image de sport à risques, image souvent recherchée par les jeunes.
- L'aspect technique de l'activité est valorisant pour l'adolescent. Il ne subit plus le matériel mais a un rôle actif dans son utilisation : rituel de la préparation, du gréage, dé-gréage, contrôle de sécurité.
- C'est une activité avec des sensations fortes : apesanteur, fusion avec la nature, mais aussi sensation « d'autonomie ». Chacun gère son matériel, sa stabilisation, sa communication avec son binôme dans la palanquée ...
- L'activité plongée est un choix volontaire, parfois en « opposition » aux parents qui trouvent l'activité dangereuse. Cette situation se retrouve principalement lors de choix d'activités pendant les périodes de vacances scolaires.
  
- Certains parents sont parfois plongeurs eux-mêmes. L'adolescent « baigne » depuis sa plus tendre enfance dans le matériel, le club, les discussions et c'est tout naturellement qu'il pratiquera l'activité si le club a développé le côté « sociabilité » recherché à cet âge.
- La plongée a une image d'activité privilégiée : le coût du matériel, le transport en bateau sur des sites inaccessibles par « le touriste lambda », l'image des vacances de rêves avec des eaux chaudes et bleues turquoises. L'adolescent est très sensible à ce côté esthétique, d'espace de liberté et d'évasion.
- Les jeunes intègrent très rapidement les apprentissages. Dans cette activité le jeune peut rapidement « être bon » et trouver du plaisir avec un moindre nombre d'entraînements, de séances par rapport à un sport de compétition.
- En PACA : la proximité, la beauté et la richesse des sites grâce aux réserves du milieu naturel.

### C. Quels sont les critères en jeu pour l'appropriation d'une activité chez les filles ?

Le tableau de l'appropriation d'une activité « féminine » nous montre que les filles recherchent un petit groupe où elles peuvent s'exprimer en faisant une activité motrice fine, à tour de rôle, en coupant avec le monde de l'enfance et le tout avec précision.

**Tableau 1 - Critères d'appropriation ou de non-appropriation des activités physiques selon le sexe (extrait de Fontayne, 1999, p. 35 ; Fontayne, Sarrazin, Famose, 2001)**

|                      | Activités masculines ou non féminines  | Activités féminines  |
|----------------------|--|--|
| Ignico (1989)        | Vitesse<br>Force<br>Stratégie<br>Propulsion d'objets<br>Endurance  | Jeux à tour de rôles<br>Expressivité<br>Peu de règles<br>Peu de joueurs<br>Activité motrice fine ou partielle              |
| Kane (1988)          | Essaie de battre l'adversaire par la force physique<br>Utilise des objets lourds<br>Engagement dans une compétition face à face, dans laquelle les corps peuvent entrer en contact   | Corps projeté dans l'espace avec un but esthétique<br>Objets légers<br>Barrière spatiale pour prévenir le contact physique |
| Louveau (1991, 1998) | Montrer ou exercer sa force<br>Se livrer à un combat dur et rapproché<br>Porter ou recevoir des coups<br>Jouer à la balle au pied sur un grand terrain<br>Manipuler des armes<br>S'engager dans des efforts intenses de longues durées<br>Piloter des engins mécaniques ou motorisés<br>Prendre des risques dans des pratiques agoraphiles |  |
| Metheny (1965)       | Objets lourds<br>Contacts corporels<br>Opposition face à face<br>Projection du corps de l'athlète à travers l'espace pour un temps relativement long   | Objets légers<br>Précision mais pas force<br>Peu de contacts corporels<br>Patrons esthétiques du vol corporel              |

En quoi l'activité « plongée » pourrait correspondre à leurs attentes ?

Si on reprend les critères, on voit que les filles n'aiment pas le contact. On remarque qu'en plongée, on se « tient » à un bras de son moniteur ou binôme. Il n'y a donc aucune notion de contact corporel.

Les échanges avec le moniteur ou l'encadrant pendant le briefing et le débriefing, la convivialité avant et après plongée, permettent aux jeunes filles de tisser des liens, des relations avec les autres membres du groupe... Elles sont bien souvent les dernières sorties des vestiaires !

La plongée, du fait de son milieu particulier, impose des codes de communication gestuels.

Les jeunes filles se font un malin plaisir à mettre beaucoup de « grâce » pour faire le signe « OK ».

La plongée a eu, pendant longtemps, une réputation de sport « d'homme », plutôt exigeant physiquement.

Pratiquer un sport « masculin » est d'autant plus difficile pour les jeunes filles que cela renvoie une image non conforme à la norme corporelle féminine, musculature et force physique étant généralement plutôt associées à la masculinité.

On constate que les sports choisis par les enfants (ou leurs parents) ont souvent une relation étroite avec les valeurs qu'ils véhiculent : grâce, souplesse, agilité pour les filles ; endurance, rapport de force et esprit de compétition pour les garçons (Burricand et Grobon, 2015).

Les filles apprécient une activité motrice fine, précise.

Avec l'évolution du matériel de plongée, quoi de plus fin qu'une stabilisation couplant le gilet et le poumon ballast, qu'un déplacement au-dessus d'un plateau corallien maintenu qu'avec sa ventilation, que la maîtrise d'un palmage non agressif pour l'environnement ou qu'une remontée individuelle à vitesse constante en s'amusant à jouer avec les variations de volumes ?

Sur le même principe, le poids du matériel a évidemment une forte incidence : les blocs sont lourds et difficiles à manipuler sur terre, mais plus dans l'eau !

L'évolution des mentalités fait que les encadrants, la gente masculine présente, font tout leur possible pour mettre des blocs plus légers à disposition des jeunes plongeuses, et les assister dans la manipulation du matériel hors de l'eau.

Les filles ont une attirance pour les « jeux à tour de rôle ».

L'enseignement de la plongée est basé sur une gestuelle précise du fait de l'absence d'utilisation de la parole.

La communication entre plongeurs se doit donc d'être organisée, chacun répondant aux signes de l'autre de façon précise, à tour de rôle, afin d'être vu par l'encadrant.

Une palanquée se compose au maximum de quatre plongeurs et un encadrant.

Dans un tel contexte, la plongée est vécue comme un moment « d'intimité », de quasi-exclusivité, et cette ambiance est très appréciée par les plongeuses.

Les filles apprécient l'esthétique dans l'espace. Pouvoir se déplacer en 3 dimensions donne des sensations impossibles à reproduire sur terre. Les positions les plus insolites sont donc permises. Les photos avec « mannequin » prises sous l'eau permettent une grande expressivité et un bel esthétisme. On peut être « beau » sous l'eau, juste par la maîtrise de sa technique personnelle.

La plongée, voire l'enseignement de la plongée ne pourraient-ils donc pas être une réponse à leur souhait ?...



## II. Les jeunes au sein de la FFESSM:

### A. *Les activités accessibles aux jeunes*

La fédération propose une multitude d'activités pour les jeunes.

### *La plongée, un atout pour les jeunes*

#### *La plongée à la portée des jeunes*

| sports / loisirs   | initiatives | formation                                    | image  | bio  |
|--------------------|-------------|--|--------|--|
| Hockey             |             |  |        | La bio pour les jeunes....                               |
| NAP                | Séjours     | Plongée scaphandre cursus "jeunes plongeurs" | Photos |  |
| Rando sub et apnée | Voyages     |  | Vidéos | Le monde maritime  |
| Tir sur cible      | Souvenirs   | Rando sub                                    |        | écoplongée<br><i>"Toi aussi, deviens un écoplongeur"</i> |
| NEV                | écotourisme |  |        |  |
|                    |             |  |        |  |

L'offre plongée jeune est **multiple** et se décline sur l'ensemble des rubriques présentées ci-dessus : **sport**, **voyage** (les jeunes découvrent le monde en plongeant !), **la formation** déjà développée et bien sûr, **l'image** (très important car un axe fort pour les jeunes), **la bio** (totalement incontournable, adaptée aux jeunes et **avec un lien fort avec l'audiovisuel**)

**Le développement durable** est désormais une composante importante des activités fédérales, totalement incluse dans l'ensemble de nos pratiques.

Jérôme HLADKY : mémoire d'instructeur « les jeunes et la plongée » (2010)

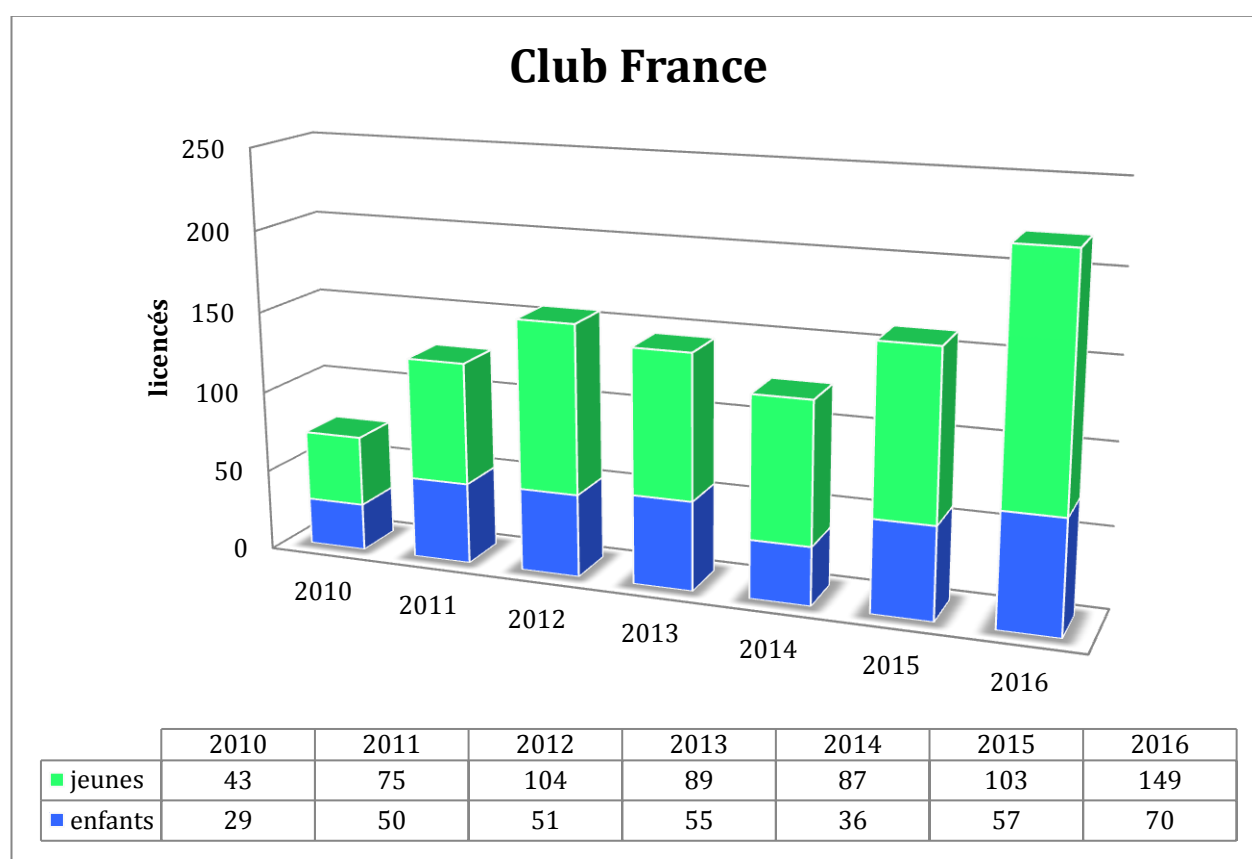
La FFESSM a créé en 2011 les ATP (Autres Types de Participations). Ce sont des produits ciblés de courte durée pour des pratiques sans licence. Ils ont pour objectif d'aller là où la licence n'arrive pas à aller. Au-delà du traditionnel baptême et dans la lignée du pack découverte plongée de 3 plongées scaphandre et du pass rando pour la randonnée subaquatique, la Fédération a cherché à développer des produits autres que la licence et qui ne viennent pas la concurrencer. Dans le cadre des jeunes et scolaires, cet ATP Collectif se nomme Pass'collectif jeunes, et cible les groupes de mineurs qui veulent pratiquer au sein d'un Club ou d'une SCA de la FFESSM. Bien adapté aux

pratiques scolaires et périscolaires, il est simple d'utilisation.

Les bénéficiaires de ce produit sont les groupes de mineurs constitués et accompagnés de personnes majeures qui prennent contact avec une structure fédérale pour pratiquer des activités ponctuelles, sans volonté de souscrire une licence pour chacun des participants du groupe. Pour une activité de découverte, la "barrière" de la licence et du certificat médical peuvent jouer un rôle répulsif pour des groupes tels que les scolaires qui ont des moyens financiers limités et parfois des difficultés logistiques. (Site FFESSM)

La fédération a bien réagi aussi en développant la compétition : on le voit sur la nage avec palme, le hockey subaquatique, la PSP, l'apnée .

Le nombre de jeunes au « Club France » a été multiplié par 3 en 5 ans.



Il y a aussi le développement de la Biologie, l'audio visuelle, l'écologie qui permet de proposer des centres d'intérêts autres et d'aborder des sujets intéressants pour les jeunes, la plongée scaphandre servant de support principal. Cette notion de transversalité est de plus en plus appréciée.

Mais que proposer d'autres, à ceux et celles qui n'aiment ni la compétition, qui n'ont pas facilement accès au milieu naturel ...

## **B. Les freins à l'activité**

Alain Delmas en 2009 a fait un audit de la pratique des jeunes à la FFESSM.

Voici les principaux freins les plus fréquemment cités pour expliquer la faiblesse du taux de délivrance des licences enfant et jeune, classés par ordre de priorité en fonction des réponses enregistrées durant l'audit :

**Tableau des Principaux freins à l'activité** (d'après Alain DELMAS 2009)

|    |   |
|----|---|
| 1  | Le coût de l'activité   |
| 2  | L'arrêt après le baptême  |
| 3  | Les horaires inadaptés  |
| 4  | La lourdeur de la visite médicale                                 |
| 5  | Le déficit d'image et de communication                            |
| 6  | Age minimum de pratique à 8 ans                                   |
| 7  | Concurrence des autres organismes                                 |
| 8  | Réglementation inadaptée  |
| 9  | Produits et cursus pas assez attractifs et/ou pas assez adaptés   |
| 10 | Responsabilités dans l'accueil des mineurs qui effraient          |
| 11 | Manque de clubs et SCA spécialisés                                |
| 12 | Manque de disponibilité encadrants et carence de cadres bénévoles |
| 13 | Mixité avec les adultes problématique                             |
| 14 | Activités trop encadrées, pas « fun »                             |
| 15 | Manque d'évènementiels nationaux                                  |

*Ffessm/Audit Jeunes/A.Delmas/mars 2009*

### ***C. Evolution des freins à la pratique des jeunes depuis l'audit de la FFESSM en 2009***

En m'appuyant sur l'étude de A. DELMAS de 2009 concernant les freins de la pratique, j'ai regardé, si depuis, ceux-ci avaient notablement évolué.

Je me suis surtout attachée à regarder les freins auxquels les jeunes étaient personnellement affectés.

Au regard des données du tableau, le frein « coût de l'activité » ne concerne pas directement les jeunes. Ceux-ci ne sont pas autonomes financièrement et subissent donc la situation sans pouvoir en être moteur. Il en est de même pour le certificat médical, les horaires inadaptés des ouvertures piscines, la responsabilité parfois lourde pour les présidents de l'accueil des mineurs et les problèmes liés à la mixité avec les adultes.

Cette mixité enfants/adultes est de plus en plus prise en considération par le « staff » : Les clubs prêtent attention à réserver des créneaux « exclusifs » jeunes. Ils mettent en place, autant que possible, une intégration douce avec les adultes ménageant ainsi leur réaction négative vis à vis des jeunes

Le premier frein est celui de l'arrêt après le baptême.

La mise en place des packs « découverte », du PE12, sans l'obligation de licence pour la formation, la simplification du certificat médical (septembre 2017) permettent une suite logique au baptême et vont peut-être ouvrir la porte à l'envie de continuer l'activité.

Cependant, lors de réalisation de journées baptêmes en club associatif, il est important, si on veut accrocher un jeune baptisé, qu'il y ai une ambiance et un accueil "jeune" afin que celui-ci puisse se projeter dans l'intégration du futur club et de l'activité.

Le prêt de matériel en excellent état et à la bonne taille est tout aussi important que la qualité de l'accueil et du respect que l'on porte aux jeunes.

Le milieu spécifique dans lequel nous évoluons est régi par une réglementation stricte. Cette législation participe à la construction de l'image complexe de la plongée, lourde à mettre en œuvre et difficile d'accès.

La plongée jeune, du fait de la progression rapide des apprentissages dans cette tranche d'âge, atteint assez rapidement les limites de la réglementation.

On peut reprocher des cursus peu attractifs ou mal adaptés. Pour un jeune qui passe le N1 à 12 ans il n'y aura pas d'évolution possible avant 16 ans. Et là, malgré sa formation à l'autonomie il devra encore attendre sa majorité pour exercer ses prérogatives.

Les jeunes, notamment avec la nouvelle génération « zapping », ont besoin de progresser rapidement, et de se voir proposer de nouvelles activités pour conserver leurs centres d'intérêt.

Avec l'arrivée des nouvelles technologies moins coûteuses (GO PRO), on assiste au développement de l'intérêt pour les cursus Bio et Audiovisuel.

La « vulgarisation » de l'approche, apporte également une dimension indispensable pour faciliter l'accès de ces disciplines pour les jeunes.

L'axe écologique, Label Ecosub, affiliation aux associations Sea Shepherd , Longitude 181 par exemple, permettent aussi une mise en avant de l'activité pour de nombreux clubs.

La randonnée subaquatique offre aussi une première approche peu coûteuse et une mise en place plus aisée, moins contraignante pour les clubs.

Les jeunes apprécient la dimension technique de l'activité. La fédération a renforcé son évolution vers plusieurs cursus possibles:

« Cursus Gaz » : Possibilité de faire une formation Nitrox simple pour les jeunes de 14 ans ayant le N1 et Nitrox confirmé pour les jeunes de 16 ans titulaires du N2.

« Cursus TEK » : Possibilité de suivre les qualifications vêtement sec SideMount à partir de 14 ans avec le N1.

« Cursus secourisme » : Possibilité de faire le RIFAP à partir de 16 ans si N2.

En revanche, la formation recycleur semi-fermé impose d'avoir 18 ans malgré le fait qu'elle soit accessible dès le N1.

L'obligation d'un encadrement qualifié pour les mineurs ainsi que la multiplicité des règles et contraintes nuisent à leur quête de liberté et aux notions de découverte, d'aventure et de plaisir. »

L'enquête d'Alain DELMAS (2009) fait ressortir une perception négative de la plongée : « *Les activités sont souvent considérées comme peu sportives et sans apport au niveau de la condition physique. Les formations sont peu attractives, car souvent conçues pour des adultes et animées à l'identique.* »

En parallèle du développement des commissions sportives, la mise en place de la PSP (2015) apporte un côté sportif et permet des apprentissages indirects (maîtrise du palmage, du PB, du

parachute, du décapelage..). Cette activité « hybride » est un concept dans l'air du temps, et semble répondre au premier point évoqué par A. Delmas.

Le deuxième point soulève le problème du bénévolat et de ses limites. L'insuffisance de cadres est beaucoup plus sensible avec un public de jeunes plongeurs en scaphandre, parce que les conditions d'évolution exigent encore plus d'encadrement que la plongée des adultes : plus d'attention, plus de présence, moins de plongeurs dans les palanquées et aucun accès réglementaire à l'autonomie avant la majorité.

Le manque de formation adaptée chez les initiateurs et moniteurs de plongée, fait que certains ignorent tout de ce public particulier. D'autres ont juste reçu quelques informations et ont souvent simplement été prévenus des risques spécifiques. Rares sont ceux qui ont acquis dans leur formation des compétences en matière d'approche pédagogique et d'animation adaptées aux jeunes. Le cursus MF1 a évolué dans ce sens avec l'UC1 « accueil des plongeurs » mais il n'y a pas de module spécifique obligatoire concernant la formation des jeunes.

Les jeunes cherchent cette notion de groupe, clan ou tribu. C'est ce qui va déterminer le succès et l'adhésion à l'activité. La dimension de sport de groupe est essentielle dans notre activité, l'appartenance à un petit groupe est une attente chez le jeune pratiquant.

On constate que les jeunes qui vivent leurs expériences de plongée ensemble, apprécient de rester ensemble après la plongée durant le temps qui leur est laissé avant de quitter le club. Il est important que le moniteur se rende disponible dans ce moment d'échange d'après plongée, pour répondre à ce type d'attente.

Souvent, les contenus des cours et séances ne sont pas assez inventifs au goût des jeunes pratiquants. Un jeune peut voir à travers l'activité un moyen pour rencontrer d'autres jeunes, alors qu'un moniteur, privilégiera des dimensions techniques. On sera là confronté à un conflit de représentation sociale, avec une offre qui ne correspond pas à l'attente. L'intégration de jeunes « habilités et expérimentés » dans les formations des jeunes plongeurs, pourrait servir de passerelle, et donner un coup de boost et d'attractivité aux différents apprentissages.

On remarque que l'évolution va vers une hyper spécialisation de certains clubs associatifs, certaines SCA ou structures « Multi activités » qui du coup ont développé leurs compétences dans ce sens et axé leur « politique » sur la qualité de l'accueil, la qualité du moniteur et un gros « clan » jeune.

Ces dernières peuvent proposer durant l'année scolaire un accueil pédagogique de formation dans le cursus scolaire et un accueil « vacances » hors scolarité.

Ces centres ont la possibilité de s'appuyer aussi sur les ATP (Autres Types de Participations), produits ciblés de courte durée pour des pratiques sans licence. Le Pass'collectif jeunes est une porte d'entrée de découverte des activités subaquatiques pour des groupes de mineurs. Enseignants, directeurs de colonies de vacances, de centres aérés disposent de ce produit fédéral simple et pratique, avec une assurance intégrée pour tout le groupe sur la journée ou la semaine, afin de faire pratiquer aux jeunes les différentes activités subaquatiques de la Fédération. (site FFESSM)

Selon Saber Hamrouni <sup>1</sup>, en terme d'image et de communication, les adolescents des deux sexes s'intéressent essentiellement aux informations relatives aux héros sportifs (dans les différents mass médias) et ils ont tendance à les imiter que ce soit sur le plan sportif ou dans le domaine du privé (mode de vie, habillement, allure générale, etc.), ce qui est de nature à renforcer des attitudes positives vis-à-vis des activités physiques et sportives socialement valorisées.

Malheureusement en terme d'image auprès des jeunes et des parents, il est fréquemment constaté que la plongée est considérée comme une activité dangereuse, notamment chez les parents ou les prescripteurs (scolaires par exemple), mais aussi peu sportive, complexe, très technique et difficile d'accès. <sup>2</sup>

Les changements de notre image se font grâce aux disciplines des commissions sportives de la FFESSM qui sont de plus en plus médiatisées. On retrouve même de la publicité à la télévision ou des reportages aux journaux télévisés.

En fort développement médiatique, l'apnée utilise plusieurs voies de communication. Les films sur les apnéistes français passent en boucle sur Facebook ainsi que les exploits de nos champions français sur les podiums nationaux et internationaux d'apnée, PSP, Hockey subaquatique..

On retrouve aussi de la communication via Facebook, Youtube, Instagram, ou autre, sur des explorations scientifiques « modernes » avec utilisation de matériel Tek.

Cette communication journalière et courte, en format jeune, en feuilleton, a un impact intéressant sur ceux-ci par exemple, Opération GOMBESSA ou Under the pole.

Les « explorateurs » sont jeunes, dans des milieux plus qu'hostiles, bardés de matériel « pro » tant au point de vue plongée que cinématographique, logistique et nous offrent des images inédites sur

---

<sup>1</sup> Saber Hamrouni / la psychologie de l'adolescent (LFEP) 2012)

<sup>2</sup> Ffessm/Audit Jeunes/A.Delmas/mars 2009

notre planète. Ces exploits correspondent à une véritable quête des jeunes sur des notions de liberté et d'évasion, et des tendances privilégiant l'imprévu, l'originalité, l'amusement, l'innovation ou le changement, mais également la fusion avec des espaces vierges.

Au niveau communication, la Création de « tutos », très à la mode chez les jeunes, a permis ces 2 dernières années (on le voit dans les statistiques) de développer très fortement la venue du public jeunes au niveau de l'UCPA. « Tutoriel plongée UCPA ». Les jeunes sont friands de ce mode d'apprentissage « flash » qui permet de visualiser le geste parfait, unique, à réaliser.

A noter que l'UCPA a modernisé son image en se mettant « au orange »

La table ronde aux assises de septembre 2017 à Marseille, sur "la communication, les ODs et l'appui fédéral" va aussi permettre de booster l'image de la FFESSM.

Le salon de la plongée, notre vitrine, développe de plus en plus le côté « Tek » et « fun » avec projection de films sur des expéditions, et rencontres, conférences avec les acteurs- réalisateurs.

*Selon Alain Delmas « tout ou presque dans la plongée est à l'opposé de l'imaginaire collectif lié au « fun » et cher à la plupart des jeunes, notamment les adolescents. Les couleurs, les logos, les messages et même le nom de l'activité (plongée enfant ou plongée des jeunes) ne sont pas funs. Les équipements et les tenues sont peu valorisants sur un plan esthétique. »*

Les équipementiers ont fait de plus en plus d'efforts sur les matières, couleurs, facilités d'habillement (enfilage), souplesses. Les masques, tubas et palmes ont des couleurs vives.

Lors des rencontres « jeunes » comme les RIPE, les organisateurs mettent tout en place au niveau logos, couleurs des Tee Shirts, accessoires (poufs de repos) et ambiance pour donner un côté « fun » à la manifestation.

Le côté « fun » est de plus en plus développé par les apnéistes « pro » qui se produisent dans divers films, vidéos avec des mises en scènes, musiques, et matériels proches de ceux retrouvés en snowboard, vol libre etc....

La plongée scaphandre développe ce côté « fun » avec le recycleur : la plongée sans bulles en fusion avec la nature permettant de réaliser des vidéos très proches des baleines, requins, raies mantas.

De quoi donner envie aux jeunes...

Le développement de l'activité en fosses pourrait aussi être une aide à la pratique pour les jeunes qui n'ont pas d'accès direct au milieu naturel, la fosse ayant une image plus « fun », que la piscine.



### III. BILAN de la prospection

Pour les adolescents, la réglementation trop contraignante, le manque de disponibilité des encadrants, les activités trop encadrées, le manque de liberté (manque de fun) sont les points qui les touchent particulièrement. Les clubs associatifs doivent pouvoir servir de relais aux jeunes qui se forment sur leurs lieux de vacances en proposant un accueil et une structure adaptés à leurs attentes.

Que proposer pour lutter contre la défection du public féminin ou à ceux qui n'aiment pas la compétition, ou qui n'ont pas facilement accès au milieu naturel ... ?

#### ***Deux axes ressortent :***

Développement d'un cursus « enseignement » qui permettra de se différencier des SCA et de responsabiliser progressivement l'adolescent par un apprentissage.

Comment répondre en sécurité à la demande d'autonomie exprimée par les adolescents ?

## IV. Développement d'un cursus enseignement :

### A. *Le manuel actuel FFESSM*

#### QUALIFICATION « AIDE-MONITEUR »

Le jeune plongeur possède une certaine expérience en matière de plongée et manifeste une aptitude à aider les autres plongeurs moins expérimentés.

Le plongeur d'or est requis.

Il apporte, exclusivement sous le contrôle de son moniteur, une aide efficace aux autres plongeurs et joue comme un relais du moniteur auprès des jeunes.

Cette qualification ne confère aucune autonomie au jeune en matière d'enseignement : elle est exclusivement mise en œuvre sous la responsabilité du moniteur qui en délimite le champ d'application.

Il n'y a pas de cadre particulier (milieu naturel ou artificiel) pour valider cette qualification.

| Connaissances, savoir-faire et savoir-être  | Commentaires et limites  | Critères de réalisation  |
|---|--|--|
| Préparation du matériel.  | Le jeune apporte son aide aux autres plongeurs dans le cadre de leur préparation matérielle et plus généralement dans la mise en œuvre d'une séance. | L'aide moniteur est associé à la préparation du matériel.<br>Il s'implique dans la préparation : le moniteur peut lui demander d'apporter son aide dans la réalisation de toutes tâches liées au matériel. |
| Préparation de la plongée.  | Le jeune apporte son aide aux autres plongeurs dans le cadre de leur préparation de la plongée.  | Sur consigne du moniteur, il rappelle l'ordre d'équipement, relève les éventuelles difficultés des plongeurs, apporte son aide et signale les problèmes à son moniteur.                                    |
| Déroulement d'une plongée ou d'une séance.<br>Respect et suivi des consignes du moniteur. | L'aide moniteur est un relais des consignes du moniteur.   | Il joue un rôle structurant dans la palanquée en « fermant » cette dernière (serre-file).<br>Il signale les problèmes et apporte son soutien à ses coéquipiers.  |
| Mise à l'eau et sortie.   | L'aide moniteur est un relais des consignes du moniteur.   | L'aide moniteur agit conformément aux directives du moniteur et apporte son soutien à ses coéquipiers.   |
| Assistance au déséquipement des coéquipiers.  | Le jeune apporte son aide aux autres plongeurs dans le cadre de leur déséquipement (ordre, organisation, préparation de la plongée suivante).        | Sur consigne du moniteur, il aide les autres plongeurs, relève les éventuelles difficultés des plongeurs, apporte son aide et signale les problèmes à son moniteur.  |
| Après plongée.<br>Entretien du matériel.  | Le jeune apporte son aide aux autres plongeurs et participe aux tâches liées au matériel.  | L'aide moniteur est associé au rangement du matériel.<br>Il s'implique à bon escient dans l'organisation : le moniteur peut lui demander d'apporter son aide dans l'après plongée.                         |

Quand on reprend le MFT on remarque que les mots qui reviennent souvent sont « le jeune apporte son aide » : le rôle proposé par les critères d'évaluation correspondent plus à un « super binôme » qui apporte son soutien et sa présence à la palanquée. L'aide-moniteur actuel pourrait être assimilé à un aide GP, le jeune n'étant pas vraiment acteur dans la formation des plongeurs de la palanquée.

## ***B. Evolution : le jeune devient responsable dans la formation.***

La proposition d'évolution vers une responsabilisation du jeune va mener vers trois objectifs pédagogiques : être acteur, prendre de l'assurance, savoir trouver ses limites.

### 1. être acteur :

- Permettre aux jeunes adolescents de passer du rôle « d'apprenant » au rôle de « sachant » (sortir du schéma scolaire qu'ils ont depuis petits) : devenir acteur, moteur, fédérateur.

- faire le lien concret entre ce que l'on apprend et *ce que l'on en fait* : pourquoi on apprend ? Pour soi, pour les autres, pour transmettre, pour faire fructifier... Apprend-on encore au contact des autres malgré que l'on sache ? Ce que l'on sait, peut-il évoluer, varier...?

- naissance de « vocations » : moniteur, encadrant, animateur, organisateur, enseignant...

- faire naître et enrichir des échanges, des liens, des relations

- savoir « se mettre en danger » : prendre des risques, se mettre en avant (par rapport à rester en retrait)

### 2. Prendre de l'assurance par la valorisation :

- la valorisation personnelle permet d'avoir une meilleure image de soi

- le fait de parler ou de faire une action en public donne de la valorisation par rapport aux autres et aux adultes et développe sa propre assurance.

- avoir de la responsabilité dans l'exécution d'une action concrète, permet de se valoriser par rapport à sa famille (plongeuse ou pas)

- Le fait de devenir acteur dans la formation fait prendre aux jeunes une autonomie qu'ils n'ont pas en plongée

- être un leader, un meneur de groupe

- valorisation par rapport au milieu (fun, mystérieux et hostile)

par rapport à utilisation de matériel spécifique

par rapport à la gestuelle et aux techniques spécifiques

### 3. Savoir trouver les limites : notion de responsabilité, de respect

- mise en place de la sécurité
- respect des règles et consignes des GP, DP, moniteurs
- être respecté et se faire respecter
- mise en contact avec des adultes pouvant servir de repère, mentor...
- se sentir responsable : montrer que l'on peut compter dessus.
- Respect de l'engagement pris : date, durée, objectif...
- Augmenter la notion de respect envers leurs propres moniteurs, professeurs, les rôles étant inversés

### ***C. PROJET JUNIOR : mise en place d'une formation type « apprentissage ».***

Afin de remplir les objectifs pédagogiques et de mettre en place un projet concret et opérationnel, je propose, en m'inspirant du mode de présentation du MFT, 2 axes « le jeune encadrant » et « le jeune enseignant » qui vont permettre de développer son savoir-être, son savoir-faire et ses compétences d'animation.

#### 1. Le Jeune « ENCADRANT »: gagner en animation, sécurité, prévention : Aide Guide de Palanquée

##### ***a) Prérogatives – Aptitudes générales***

Il peut – aider le GP lors d'exploration de 0 à 20 m

- aider le GP à la préparation de la séance.

##### ***b) Conditions d'accès a la formation :***

14 ans

N1

12 plongées en milieu naturel minimum.

Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

Certificat médical à jour

Autorisation parentale

*c) Référentiel de compétences*

| <b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>   | <b>Commentaires et limites</b>   | <b>Critères de réalisation</b>   |
|---|--|--|
| Préparation du matériel personnel   | Le jeune apporte son aide aux autres plongeurs dans le cadre de leur préparation matérielle et plus généralement dans la mise en œuvre d'une séance.   | L'aide GP est associé à la préparation du matériel.<br>Il s'implique dans la préparation : le GP peut lui demander d'apporter son aide dans la réalisation de toutes tâches liées au matériel.   |
| Préparation de la plongée.<br><br>Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.<br><br>Participer aux manœuvres et à la mise en place des outils nécessaires à l'activité sur site. | Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible en permanence.<br><br>Le jeune apporte son aide aux autres plongeurs dans le cadre de leur préparation de la plongée.<br><br>Participe aux manœuvres d'amarrage, d'appareillage, de mouillage.<br>Réalise (ou aide) l'installation des supports tels qu'un pendeur, pare battage, ligne de vie, etc. | Sur consigne du GP, il rappelle l'ordre d'équipement, relève les éventuelles difficultés des plongeurs, apporte son aide et signale les problèmes à son GP.<br><br>Ne pas enseigner de matelotage « théorique » mais appliqué et en situation. |
| Déroulement d'une plongée<br><br>Respect et suivi des consignes du GP   | Il est un relais des consignes du GP.  | Il joue un rôle structurant dans la palanquée,<br>Il signale les problèmes et apporte son soutien à ses coéquipiers.   |
| Mise à l'eau et sortie.   | Il est un relais des consignes du GP   | Il agit conformément aux directives du GP et apporte son soutien à ses coéquipiers.  |
| Assistance au déséquipement des coéquipiers.  | Le jeune apporte son aide aux autres plongeurs dans le cadre de leur déséquipement (ordre, organisation, préparation de la plongée suivante).  | Sur consigne du GP, il aide les autres plongeurs, relève les éventuelles difficultés des plongeurs, apporte son aide et signale les problèmes à son GP.  |
| Après plongée. Entretien du   | Le jeune apporte son aide aux autres   | L'aide GP est associé au rangement du  |

|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| matériel.               | plongeurs et participe aux tâches liées au matériel.   | matériel.<br>Il s'implique à bon escient dans l'organisation : le GP peut lui demander d'apporter son aide dans l'après plongée.                        |
| Environnement maritime. | Décrit la faune et flore.<br><br>Connait les comportements pour le respect de l'environnement.<br>Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit. | Au moins les espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site.<br><br>Aide ses coéquipiers à évoluer sans nuire à l'environnement. |

**d) *Cursus de formation***

(1) Stage Initial aide GP: ½ journée

***UC : développement des qualités d'encadrant animateur :***

| <b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>  | <b>Critères de réalisation</b>   | <b>Commentaires et limites</b>  |
|--|--|---|
| Les différents publics encadrés  | leurs difficultés et attitudes de l'aide GP en rapport<br><br>Observe les plongeurs et réagit aux situations non conformes ou potentiellement à risques. | L'aide GP doit avoir au minimum un comportement en situation « d'observateur» |
| se présenter en public<br><br>Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport et l'esprit fédéral sur les plans éthique, déontologique et d'hygiène de vie. | Donner une image positive<br>Savoir se faire respecter, ne pas tout accepter<br><br>Respecte la déontologie sportive et les règlements fédéraux.         | Etre avenant, être à l'écoute et disponible                                   |

|   |  |                                     |
|---|--|-------------------------------------|
| La communication  | parler en public                                       | Savoir écouter et se faire entendre |
| Questionner les plongeurs sur leur expérience, leurs attentes, leurs certifications, leurs équipements. | Pose des questions de manière à favoriser le dialogue. |                                     |

**UC : prise de conscience des aspects sécuritaires et réglementaires :**

Le comportement de l'aide GP

| Connaissances, savoir-faire et savoir-être   | Critères de réalisation   | Commentaires et limites  |
|--|---|--|
| Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes. | Relais du GP sur les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. |  |
| Participer à la surveillance de l'activité et réaliser des actions de prévention.          | Le matériel<br><br>Les plongeurs<br><br>L'aide GP   | On abordera en échange que des cas concrets :<br><br>Matériel sur le bateau<br><br>position de l'aide GP dans la palanquée selon les sites, les plongeurs. |
| L'environnement  | Respect et dangers  |  |

Délivrance d'un livret pédagogique

(2) Stage en situation d'apprentissage

**6 séances minimum** avec un E3 minimum en situation réelle avec au minimum 2 types de public différents. (Plongeur d'argent, plongeur d'or, PE12>14ans, PE20>14 ans)

La qualification Bio est un atout pour le stagiaire aide GP. Le moniteur E3 validant des compétences, cette qualification Bio pourrait permettre un allègement dans la formation.

*e) Validation de la formation :*

Formation par un E3 minimum

- avoir fait le stage initial
- avoir validé les savoirs sur le livret pédagogique par un E3 minimum

La formation validée, l'aide GP pourra donc se trouver en situation réelle avec un GP

2. Le Jeune « ENSEIGNANT »: gagner en technique, connaissance, transmission

Afin de donner le goût de l'enseignement aux jeunes, nous allons développer 2 évolutions supplémentaires : aide initiateur et aide moniteur.

|                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| <b>AIDE INITIATEUR</b> | <b>AIDE MONITEUR</b> |
|------------------------|----------------------|

*a) Prérogatives – Aptitudes générales*

**AIDE INITIATEUR**

Il peut aider l'initiateur (ou le moniteur) dans la formation des plongeurs débutant au plongeur N1 dans l'espace 0-3 m en milieu artificiel, si il est lui-même N1 ou l'espace 0-6m en milieu artificiel si il est lui-même N2.

**AIDE MONITEUR :**

Il peut : aider l'initiateur dans la formation du plongeur débutant au plongeur N1 dans l'espace 0-6m en milieu artificiel

- aider le moniteur dans la formation du plongeur débutant au plongeur N1 dans l'espace 0-6 m en milieu naturel.

*b) Conditions d'accès*

AIDE INITIATEUR : 15ans et N1 à la date d'entrée en formation

AIDE MONITEUR : 16 ans et N2 à la date d'entrée en formation

Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

Certificat médical à jour



Autorisation Parentale

6 plongées en milieu naturel minimum pour l'aide Initiateur

12 plongées en milieu naturel minimum pour l'aide moniteur.

*c) Référentiel de compétences : aide initiateur et aide moniteur*

**AIDE INITIATEUR**

| <b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>  | <b>Critères de réalisation</b>  | <b>Commentaires et limites</b>   |
|--|---|--|
| Préparation de la séance.<br>Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel. | Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible en permanence.<br>Le jeune apporte son aide aux autres plongeurs dans le cadre de la séance.  |  |
| Participe à la mise en place des outils nécessaires à l'activité sur site.                         | Réalise la mise en place des lignes d'eau, de petits matériels pédagogiques, du matériel de plongée (pas de charge lourde)...<br>Désinfection du matériel   |  |
| comprend les méthodes et les moyens de formation proposés par le moniteur.                         | Connaître les éducatifs, des techniques de formation, des supports pédagogiques proposés par le moniteur  | Comprend et restitue les éducatifs ludiques proposés par le moniteur   |
| Aider son moniteur lors d'une séance pratique.   | Vérifie le niveau des élèves. Sait expliquer et reproduire les techniques données par le moniteur<br>Sait restituer des conseils de réalisation donnés par le moniteur.<br>Comprend les directives d'organisation, de sécurité et de préservation de l'environnement données par le | Enseignement lors de séances avec et sans scaphandre en surface et dans le cadre des prérogatives de l'Initiateur : <ul style="list-style-type: none"><li>• Plongée enfant</li><li>• Niveau 1</li><li>• Randonnée subaquatique-(aide</li></ul> |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   | <p>moniteur</p> <p>Fait réaliser les exercices, démontre si nécessaire.</p> <p>Evalue les performances, et sait corriger si nécessaire</p> <p>Délivre à son moniteur un retour à l'issue de la séance.</p> | <p>moniteur)</p> <p>La pédagogie (briefing, progression, planning de formation...) reste à l'initiative du moniteur formateur.</p> |
| <p>Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.</p> | <p>Sait être le relais du moniteur sur les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte.</p>  |  |
| <p>Participer à la sécurité de l'acte d'enseignement et réaliser des actions de prévention.</p>   | <p>Sécurité : des plongeurs</p> <p>De lui même</p> <p>Du matériel</p>  | <p>Pas de cours magistral, mais une transmission de connaissance</p>   |

#### AIDE MONITEUR : UC complémentaire : le milieu naturel

| Connaissances, savoir-faire et savoir-être  | Critères de réalisation  | Commentaires et limites  |
|---|--|--|
| <p>Connaitre la législation, la réglementation et les dispositions fédérales relatives à l'activité</p> | <p>Connait les grandes lignes et le sens de la réglementation et sait définir la source à consulter sur un sujet précis.</p>   | <p>L'activité concernée est la plongée en exploration.</p>                       |
| <p>Participer aux manœuvres et à la mise en place des outils nécessaires à l'activité sur site.</p>     | <p>Participe aux manœuvres d'amarrage, d'appareillage, de mouillage.</p> <p>Réalise l'installation des supports tels qu'un pendeur, pare-battage, ligne de vie, etc.</p> | <p>Ne pas enseigner de matelotage «théorique» mais appliqué et en situation.</p> |
| <p>Le milieu naturel :</p>  | <p>Sait choisir un site sécuritaire pour la réalisation de l'exercice.</p> <p>Sait se positionner par rapport au moniteur et aux élèves</p>                              | <p>Pas de mise en danger de l'aide moniteur ni des plongeurs</p>                 |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p>Environnement maritime.</p>                       | <p>décrit la faune et flore.</p> <p>Connait les comportements pour le respect de l'environnement.</p> <p>Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.</p>   | <p>Espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site.</p> <p>Doit faire évoluer sa palanquée et réaliser des exercices sans nuire à l'environnement.</p> |
| <p>Intervenir auprès d'un plongeur en difficulté</p> | <p>Détecte les situations à risques et met en œuvre des mesures de prévention.</p> <p>Agit dès l'observation d'un signe ou d'un comportement nécessitant une intervention.</p> <p>Pour toute intervention, évite autant que possible (pleine eau, plongeur non équilibré, ...) l'augmentation de la profondeur.</p> <p>Prévient le moniteur</p> <p>Effectue les actions adaptées à la situation en attendant l'intervention du moniteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournit une source d'air en cas de besoin.</li> <li>- Fait cesser tout effort en cas d'essoufflement.</li> <li>- Apporte une aide adaptée dans les autres cas (crampe, malaise, douleurs, inconscience,....).</li> </ul> | <p>Les actions permettant au plongeur en difficulté de pouvoir se ventiler sont une priorité.</p>  |

**d) Coursus de formation**

(1) STAGE INITIAL : 1 jour ou 2 ½ journées

**UC : développement des qualités d'encadrant animateur :**

**UC : approfondissement des qualités techniques et connaissances :**

**UC : notion de pédagogie**

**UC : prise de conscience des aspects sécuritaires et réglementaires :**

**UC : développement des qualités d'encadrant animateur :**

| <b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>   | <b>Critères de réalisation</b>   | <b>Commentaires et limites</b>                  |
|---|--|---|
| Les différents publics : leurs caractéristiques   | Enfants, jeunes, adultes   |   |
| se présenter en public<br><br>Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport et l'esprit fédéral sur les plans éthiques, déontologique et d'hygiène de vie. | Donne une image positive<br><br>Sait se faire respecter, ne pas tout accepter<br><br>Respecte la déontologie sportive et les règlements fédéraux.                                | Etre avenant, être à l'écoute et disponible     |
| La communication  | parle en public<br><br>favorise le dialogue.<br><br>Donne des informations utiles, adaptées, accessibles à la compréhension des plongeurs et adaptées à leur niveau de pratique. | Savoir se faire entendre et se faire comprendre |

**UC : approfondissement des qualités techniques et connaissances :**

| <b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>      | <b>Critères de réalisation</b>   | <b>Commentaires et limites</b>  |
|--|--|---|
| Connaissance technique<br>Analyser sa propre technique | les différentes techniques utiles sur les cursus jusqu'au N1<br><br>Consolidation des acquis<br><br>et /ou améliorations des techniques personnelles | Le travail en pratique est obligatoire (milieu artificiel ou naturel) |
| Les connaissances support.                             | Le contenu selon les cursus jusqu'au N1  |   |

**UC : notion de pédagogie**

| <b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>  | <b>Critères de réalisation</b>   | <b>Commentaires et limites</b>                                       |
|--|--|--|
| Aider son moniteur lors d'une séance pratique.   | La séance pratique : but et déroulement<br><br>Les attentes du moniteur par rapport à l'aide moniteur  | La participation à la séance doit être active                        |
| comprendre les objectifs de formation de la séance ou de la progression donnés par le moniteur | restitue le contenu et connaît les limites de son enseignement en fonction des attendus du moniteur.   | Notions d'acquis, pré-requis, progression, évaluation, remédiation   |
| comprendre les méthodes et les moyens de formation proposés par le moniteur.                   | Connaît les éducatifs, des techniques de formation, des supports pédagogiques proposés par le moniteur | Comprend et restitue les éducatifs ludiques proposés par le moniteur |
| Transmettre des  | Introduit le cours en rapport  |  |

|                        |  |  |
|------------------------|--|--|
| connaissances support. | avec la pratique<br>Développe un cours.<br><br>Recherche les exemples et les analogies<br><br>Evalue |  |
|------------------------|--|--|

***UC : prise de conscience des aspects sécuritaires et réglementaires : aide initiateur***

| <b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>  | <b>Critères de réalisation</b>  | <b>Commentaires et limites</b> |
|--|---|--------------------------------|
| Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes. | Relais du moniteur sur les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. |                                |
| Participer à la sécurité de l'acte d'enseignement et réaliser des actions de prévention.   | Sécurité : des plongeurs<br><br>De lui même<br><br>Du matériel                                  |                                |
| réglementation   | La plongée enfant et jeunes<br><br>Le MFT   |                                |

**UC : prise de conscience des aspects sécuritaires et réglementaires : aide moniteur**

| <b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>  | <b>Critères de réalisation</b>  | <b>Commentaires et limites</b> |
|--|---|--------------------------------|
| Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.                     | Relais du moniteur sur les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte.   |                                |
| Participer à la sécurité de l'acte d'enseignement et réaliser des actions de prévention.                       | Sécurité : des plongeurs<br><br>De lui même<br><br>Du matériel  |                                |
| Le milieu naturel :<br><br>Les avantages et difficultés<br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>L'environnement | Choisir un site sécuritaire pour la réalisation de l'exercice.<br><br>Positionnement moniteur/aide moniteur/ élèves<br><br><br><br><br><br><br>Dangers et respect |                                |
| réglementation   | La plongée enfants et jeunes<br><br>Le code du sport<br><br>Le MFT  |                                |

(2) Stage en situation d'apprentissage :

**Aide initiateur** : nombre minimal d'unité pour valider les compétences

4 unités de formation sans scaphandre :

- technique de palmage, d'immersion et de mises à l'eau de différents supports
- technique d'initiation et perfectionnement à l'apnée

6 unités de formation avec scaphandre :

- tous les contenus de formations enfants et N1
- dans l'espace 0-6 mètres

4 unités de formation de théorie

Dans toutes les unités de formation, le moniteur E3 TSI sera présent sur la séance en PMT et obligatoirement dans l'eau lors des unités scaphandre

**Aide moniteur** : nombre minimal d'unité pour valider les compétences

La formation pourra se faire en partie en milieu naturel et artificiel

2 unités de formation sans scaphandre maximum en piscine/ 4 séances

2 unités de formation avec scaphandre maximum en piscine / 6 séances

Les séances en piscine seront validées par un E3 TSI minimum

Les séances en milieu naturel seront validées par un E4.

4 unités de formation de théorie

Dans toutes les unités de formation piscine, le moniteur E3 TSI sera présent sur la séance en PMT et obligatoirement dans l'eau lors des unités scaphandre.

Dans toutes les unités de formation en milieu naturel, le moniteur E4 sera présent sur la séance en PMT et obligatoirement dans l'eau lors des unités scaphandre.



**e) Validation de la formation :**

Formation par un E3 TSI minimum et E4 pour les séances en milieu naturel

- avoir fait le stage initial
- avoir validé les unités de formations du livret pédagogique

Une fois la formation validée par un E3 TSI, l'aide initiateur pourra se trouver en situation réelle avec un E1 en milieu artificiel

Une fois la formation validée par un E4, L'AIDE MONITEUR pourra se trouver en situation réelle avec un E3 en milieu naturel et E1 en milieu artificiel.

**f) Allègement**

Un AIDE INITIATEUR, plongeur N2, pourra faire valoir son livret pédagogique afin de bénéficier, s'il le désire, d'allègement pour valider son AIDE MONITEUR.

Au minimum, il aura donc

**-UC : prise de conscience des aspects sécuritaires : aide moniteur**

- la validation des unités de formation en milieu naturel du livret pédagogique
- 12 plongées en milieu naturel.

## V. LE JEUNE : le « plongeur » et l'autonomie

L'accès à des responsabilités et à l'autonomie, sont des attentes fortes du public adolescent. La plongée va leur donner une sensation « d'autonomie » : je gère moi-même mon matériel, ma stabilisation, ma communication avec mon binôme dans la palanquée ... mais pas de réelle autonomie sous l'eau, même si celle-ci a été apprise en formation dès 16 ans. En effet, en France, le code du Sport a verrouillé cette autonomie pour les jeunes non majeurs.

En est-il de même dans tous les Pays pour toutes les écoles de plongée ?

La plongée est-elle la seule discipline à se pratiquer dans un environnement spécifique engagé ou avec contraintes?

### A. *Limites juridiques en France*

Le code du sport s'applique à tous les établissements d'APS et donc à notre fédération. L'autonomie en plongée est limitée aux plongeurs majeurs quelles que soient leurs aptitudes. : PA12, PA20, PA40.

En France, il n'y a pas de notion de décharge de responsabilité comme dans certains autres pays du monde. En effet, le système français donne une autonomie « sous responsabilité » du Directeur de Plongée ou du président de club selon les niveaux des plongeurs.

Au niveau assurance, actuellement le groupe Laffont suit la réglementation du code du sport.

Le code du sport :

**Art. A. 322-88.** – Les plongeurs majeurs justifiant des aptitudes PA-12 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 12 mètres.

Les plongeurs majeurs justifiant des aptitudes PA-20 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 20 mètres.

Les plongeurs majeurs justifiant des aptitudes PA-40 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 40 mètres.

## ***B. En plongée l'autonomie du jeune existe-t-elle déjà ?***

Dans le système Anglo-Saxon (PADI notamment), le cursus JUNIOR donne des restrictions différentes de celles de notre fédération selon l'âge du plongeur.

A partir de 15 ans, il n'y a plus de limitation en plongée liée à l'âge. Les jeunes peuvent donc plonger entre eux, en autonomie, selon leurs aptitudes. La notion de responsabilité est dégagée par la mise en place d'une règle de décharge. (PADI SEAL TEAM RECONNAISSANCE DE RISQUES ET DECHARGE DE RESPONSABILITE) : cette décharge n'est cependant pas valable dans certains pays d'Europe.

Dès l'âge de 10 ans, cette règle permet au jeune OPEN WATER de plonger jusqu'à 12 mètres de fond avec un de ses parents, doté d'un diplôme au minimum équivalent, donc non obligatoirement encadrant.

Dès l'âge de 15 ans, le jeune plongeur peut se trouver en autonomie avec un autre jeune plongeur diplômé et âgé de 15 ans au minimum également. Ces jeunes se retrouvent donc sous leur propre responsabilité.

Le principe autorisant les jeunes à plonger avec leurs parents brevetés, ressemble à celui mis en place pour la conduite accompagnée en voiture: Il est possible de bénéficier de la conduite accompagnée dès 15 ans. Pour cela l'accompagnateur doit simplement avoir son permis depuis 5 ans sans avoir commis d'infractions graves.

C'est une sorte d'autonomie, encadrée par un adulte expérimenté.

### **Tableau récapitulatif du cursus jeunes PADI de 10 à 14 ans**

| BREVET              | AGE        | PREROGATIVES  |
|---------------------|------------|---|
| OPEN WATER          | 10 -11 ans | 12m avec un professionnel ou un parent breveté au minimum OPEN WATER                          |
| OPEN WATER          | 12-14 ans  | 18 m avec un parent breveté au minimum OPEN WATER   |
| ADVANCED OPEN WATER | 12-14 ans  | Après 5 plongées avec un moniteur :<br>Advanced JUNIOR et plongées avec un parent breveté 30m |

### ***C. Etudes comparatives avec d'autres activités à environnement spécifique ou avec contraintes***

La plongée sous-marine n'est pas la seule activité à se pratiquer dans un environnement spécifique engagé ou avec contraintes: aéronautisme, parapente, chute libre, escalade. ...

Ces activités se déroulent pour les jeunes sous la responsabilité d'une « autorisation parentale ».

Comment ces jeunes sont-ils pris en compte dans leurs fédérations? Ont-ils des accès aux qualifications avec autonomie d'action complète sans un encadrant ou moniteur ?

Nous allons dans un premier temps nous pencher sur les propositions de cursus chez les jeunes par ces autres fédérations.

Ensuite nous pourrons comparer les freins à l'autonomie en plongée, avec les pratiques des autres activités à environnement spécifique ou avec contraintes.

## 1. Fédération Française AERONAUTIQUE

Pour les brevets d'aéronautisme, l'âge minimum est de 15 ans. A partir de cet âge, après formation, le jeune peut accéder seul à des vols dans un rayon de 30km. Il a toujours la possibilité d'être en contact radio avec la tour de contrôle avec un canal radio donné et avec d'autres pratiquants en vol sur une autre fréquence. Cependant il reste quand même seul dans son avion. (Document 1)

Avec l'âge et les brevets, le jeune de 17 ans va jusqu'à pouvoir emmener avec lui sans limitation de distance des passagers ne sachant pas obligatoirement voler. (Document 2)

Un problème mal géré ne mettrait pas seulement sa vie en cause, mais aussi celles des passagers et des éventuels « terriens » se trouvant sur la trajectoire de l'avion.

### **Tableau récapitulatif des Brevets de la Fédération Française Aéronautique**

| BREVET                          | AGE    | PREROGATIVES                                   |
|---------------------------------|--------|--|
| Brevet Base BB                  | 15 ans | Vol seul rayon 30 km                           |
| Licence Pilote Avion Privé LPAP | 17ans  | Vol avec 3 passagers max                       |
| Licence Pilote Privé PPL        | 17 ans | Vol avec passagers sans limitation de distance |

Au niveau de l'assurance : prise en charge par FFA en Responsabilité Civil

## 2. Fédération Française de VOL LIBRE

L'enseignement en vol libre (parapente) peut commencer dès l'âge de 12 ans.

Le jeune peut, dès cet âge, voler seul relié par radio à des moniteurs au départ du vol et au sol à l'arrivée.

La formation se déroule sur 3 cycles avec le premier cycle se déclinant du blanc, jaune, orange en traitant à chaque fois de l'analyse, la technique, le mental et le cadre de pratique, avec un objectif final clairement défini pour aboutir au niveau vert ou brevet initial. Avec celui-ci dès 14 ans, le jeune peut voler sans aucune assistance sur des sites connus et sans obligatoirement être au sein de l'école. (Document 3)

L'évolution des difficultés augmente régulièrement avec l'âge avec les 2 autres cycles suivant pour aboutir à l'accès dès 16 ans à un brevet pilote confirmé. (Document 4)

### **Tableau récapitulatif des Brevets de la Fédération Française de Vol libre**

| BREVET                 | AGE    | PREROGATIVES                       |
|------------------------|--------|------------------------------------|
| Brevet Initial         | 14ans  | Vol sans assistance sur site connu |
| Brevet Pilote          | 15 ans | Vol sur tous sites                 |
| Brevet Pilote Confirmé | 16 ans | Toutes formes de Vol               |

CATLIN en Responsabilité Civile et CHUBB : assurance individuelle

On voit donc qu'un sport à environnements spécifiques comme le parapente peut proposer une autonomie totale dès 14 ans. Le jeune doit prendre seul la gestion totale de son vol et assurer lui-même sa propre sécurité (procédure de sortie de son parachute de secours).

### 3. Fédération Française DE PARACHUTISME

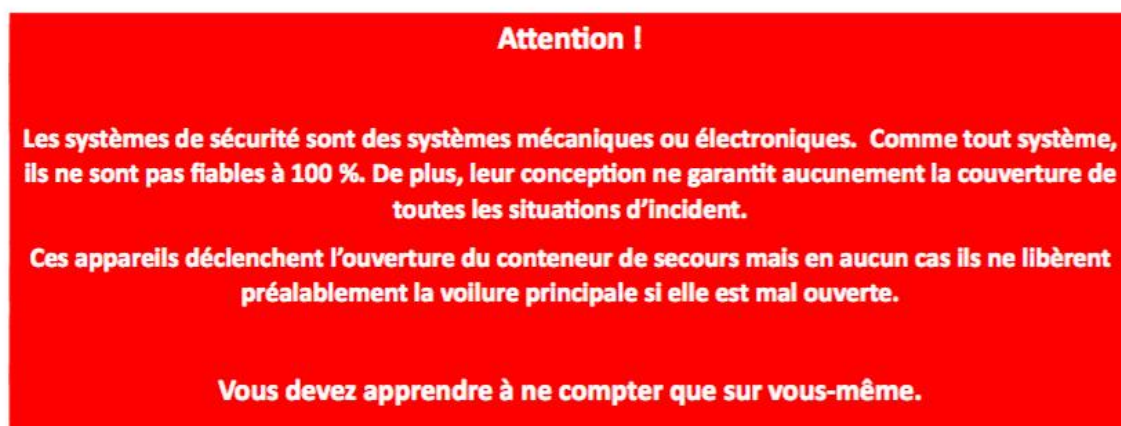
Le parachutisme en chute libre tient, comme la plongée, ses origines de l'armée.

Une des activités de la fédération est la chute libre en PAC : Progression Accompagnée en Chute.

A partir de 15 ans, le jeune peut sauter dès le premier saut en chute libre d'une hauteur minimale de trois mille mètres. Lors de ce saut à ouverture commandée, l'élève est accompagné en chute libre par deux moniteurs. La formation se compose au minimum de 6 sauts accompagnés par au moins un moniteur. L'objectif est d'acquérir une autonomie en chute libre et sous voile qui permettra de sauter seul et de piloter le parachute jusqu'à l'atterrissage. (Document 5)

Le jeune, très rapidement breveté, va donc pouvoir sauter en autonomie avec un parachute principal possédant une sécurité d'ouverture commandée et un parachute de secours, sachant que la mise en œuvre de ce parachute de secours demande de décrocher le principal.

La technique de libération de la voile principale est enseignée dès le début de la formation en simulation à terre.



D'après : FFP « Notions de base – Premiers sauts et Perfectionnement- janvier 2013 »

#### 4. Fédération Française d'ESCALADE

En escalade, il n'y a pas d'âge minimum. Les compétences acquises sont la seule limite par rapport à un niveau. La formation se décline sous 9 niveaux du blanc, jaune, orange, vert, au noir. Dès le niveau jaune, les jeunes peuvent se trouver en situation d'autonomie et de responsabilité, (Document 6). Dans cette formation, le grimpeur monte en tête certaines voies sur lesquelles il n'est plus assuré en « moulinette » par le haut de la voie. Il apprend donc à s'assurer lui-même durant la montée en plaçant les dégaines. L'assureur se trouve en situation de responsabilité dès le début de la formation, soit au niveau blanc, en assurant la sécurité du grimpeur.

Les clubs proposent des séances, sorties encadrées par des gens formés ou non encadrées pour leurs adhérents. Lors des sorties clubs non encadrées, une personne majeure licenciée FFE nommée par le bureau est responsable de la sortie. Avec une autorisation parentale, les mineurs peuvent participer à ces séances ou ces sorties non encadrées :

- Pour les moins de 14 ans, en présence et sous la responsabilité effective d'un adulte autorisé (parent ou adulte autorisé par les parents),
- A partir de 14 ans, aux mineurs autorisés.

Dans cette activité, les jeunes peuvent se retrouver donc dans des activités « club » sans la présence d'un cadre technique, avec un adulte autorisé si le jeune a moins de 14 ans et entre eux au-delà. Les jeunes se retrouvent donc rapidement en situation d'autonomie « surveillée » et en autonomie totale dès 14 ans.

Assurance par ALLIANZ pour la FFME en Responsabilité Civile et Individuelle.



5. Comparaison des freins à l'autonomie en Plongée des jeunes avec les autres disciplines

**Tableau comparatif des freins à l'autonomie des jeunes**

| Les freins à l'autonomie en plongée   | Pratique dans les autres Fédérations à milieu spécifiques  |
|---|--|
| <p><u>Notion de responsabilité</u> par rapport au binôme</p> <p>Le DP est responsable de la palanquée</p>   | <p>Aéronautisme : possibilité d'emmener des passagers non formés à partir de 17 ans</p>  |
| <p><u>Milieu dangereux et spécifique</u></p>  | <p>De même pour tout ce qui touche les sports aériens et l'escalade</p>  |
| <p><u>Pas de communication</u> avec la surface</p>  | <p>Parapente : brevet Initial plus de contact avec les moniteurs</p> <p>Parachutisme de même</p>   |
| <p><u>Maitrise de gestes techniques</u> nécessaires permettant la mise en sécurité</p>  | <p>De même pour tout ce qui touche les sports aériens et escalade</p>  |
| <p><u>Maitrise du temps / consommation</u></p>  | <p>De même en aéronautisme</p>   |
| <p>Possibilité de <u>se mettre en danger</u> par rapport aux consignes du DP avec non-respect des consignes.</p>  | <p>De même pour tout ce qui touche les sports aériens et escalade</p>  |
| <p><u>Référentiel</u> de la création par rapport à l'armée</p>  | <p>De même pour la chute libre et parachutisme</p>   |
| <p><u>Problème de matériel</u> :</p> <p>Gestion par le binôme possible</p> <p>Détendeur : secours du binôme</p> <p>Gilet Stabilisateur : assistance du binôme</p> | <p>Gestion seul en parapente, chute libre</p> <p>Il existe un parachute de secours mais il faut décrocher le principal seul</p> <p>En escalade « il appartient à chaque grimpeur de vérifier le bon état de son matériel lors de chaque utilisation. »</p> |

|   |  |
|---|--|
| Possibilité que la <u>sécurité</u> soit assurée par le binôme : communication entre les plongeurs                                       | Gestion seul de la sécurité en parapente, chute libre<br>Escalade : la sécurité du grimpeur est faite systématiquement par l'assureur. |
| <u>Maitrise de l'orientation</u> et des changements de conditions de milieu   | de même en aéronautisme et parapente   |
| Aucune <u>assurance</u> ne voudra s'engager pour assurer la Responsabilité Civile des plongeurs mineurs dans les conditions d'autonomie | Dans toutes les fédérations examinées au-dessus les assurances ne mettraient aucune réserve  |

## ***D. Evolution vers une autonomie en immersion du plongeur junior***

Le développement de la PSP depuis 2015 permet, en piscine, aux enfants et adolescents ayant leur plongeur d'or ou N1 minimum d'évoluer seul dans un milieu protégé.

Un avant-gout de liberté !

### **1. Limitation de l'âge dans les conditions d'accès aux formations actuelles :**

Selon le Manuel de Formation Technique FFESSM, les conditions d'accès à la formation PA12 et PA20 donnent une limite d'âge minimum de 18 ans et celle du N2 de 16 ans minimum.

### **2. Proposition d'évolution :**

Je ne pouvais pas faire cette recherche sans aller jusqu'au bout de ma démarche.

AVERTISSEMENT : cette proposition n'est que technique. J'ai conscience qu'elle ne tient pas compte de la réglementation actuelle du code du sport limitant l'autonomie en plongée à partir de 18 ans.

Mon choix sur les tranches d'âges proposées, a été inspiré par ce qui se pratique en aéronautisme, (15 ans à 17 ans), et sur le principe de fonctionnement de la conduite accompagnée. Ce seraient des plongeurs expérimentés qui accompagneraient dans un premier temps les jeunes plongeurs diplômés, afin que ceux-ci prennent de l'expérience.

Cette proposition pourrait répondre aux attentes des jeunes qui apprécient de se voir progresser.

### ***a) Conditions d'accès aux formations : PA12, PA20, N2***

Autorisation parentale obligatoire

PA12 : Etre âgé de 15 ans au moins à la date de délivrance.

Etre titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM ou d'une certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débiter la formation. Avoir réalisé au moins 4 plongées (attestées) en milieu naturel.

Les compétences doivent être obtenues en milieu naturel (mer, lac, carrière, etc...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.

PA20, N2 : Etre âgé de 16 ans au moins à la date de délivrance.

Etre titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM ou d'une certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débiter la formation. Avoir réalisé au moins 4 plongées (attestées) en milieu naturel.

Les compétences doivent être obtenues en milieu naturel (mer, lac, carrière, etc...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur

***b) Conditions d'évolution en palanquée après la formation :***

Plongeur PA12 : *un plongeur de 15 ans avec un à 2 adulte(S) breveté(S) expérimenté(S)* (au minimum 12 plongées en autonomie) Jusqu'à 12 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), avec un ou deux équipiers majeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée

Plongeur PA12 : *palanquée de 2 à 3 plongeurs d'âge minimum 16 ans* ayant tous déjà validé 4 plongées en autonomie avec un adulte breveté expérimenté (minimum 12 plongées en autonomie) jusqu'à 12 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), avec un ou deux équipiers ayant, au minimum, les mêmes compétences et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée.

Plongeur PA20, N2 : *un plongeur de 16 ans avec un à 2 adulte(S) breveté(S) expérimenté(S)* (au minimum 12 plongées en autonomie) Jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), avec un ou deux équipiers majeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée

Plongeur PA20 ,N2 : *palanquée de 2 à 3 plongeurs d'âge minimum 17 ans* ayant tous déjà validé 8 plongées en autonomie avec un adulte breveté expérimenté (minimum 12 plongées en autonomie) jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), avec un ou deux équipiers ayant, au minimum, les mêmes compétences et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée.

### **Tableau récapitulatif des conditions d'évolution en palanquée**

| Profondeur | niveau | Effectif maximal dans la palanquée  | Age et expérience  |
|------------|--------|---|--|
| 0-12m      | PA12   | Maximum 3 : 1 junior et 2 adultes maximum expérimentés (12 plongées en autonomie minimum) | 15 ans minimum   |
| 0-12m      | PA12   | Maximum 3   | 16 ans minimum et 4 plongées validées en autonomie avec adulte breveté |
| 0-20m      | PA20   | Maximum 3 : 1 junior et 2 adultes maximum expérimentés (12 plongées en autonomie minimum) | 16 ans minimum   |
| 0-20m      | PA20   | Maximum 3   | 17 ans minimum et 8 plongées validées en autonomie avec adulte breveté |

### 3. Intérêts de l'autonomie :

#### *a) Pour le jeune*

- répond à son besoin d'indépendance, coupe le lien avec l'enfance

- le fidélise
- le responsabilise
- lui permet de développer des activités biologie, audiovisuelle, en complicité avec les autres jeunes de son âge.
- renforce son expérience

*b) Pour le club :*

- libère des encadrants pour les plus jeunes
- permet l'insertion des jeunes avec les adultes du club avec la notion de compétences et prérogatives égales.
- soude les liens entre les jeunes (PA12)

---

## Conclusion

---

L'implication du jeune dans le fonctionnement du club ainsi que sa capacité à apporter une

assistance à l'encadrement et à la formation, sont des facteurs qui permettront de le fidéliser. Ces jeunes cadres, en servant de relais, donnent aux nouveaux arrivants une image plus dynamique de la plongée. Ceux-ci parlent le même langage, ont les mêmes envies et besoins leurs permettant de trouver un « cadre » auquel ils peuvent s'identifier.

Le fait, pour les jeunes filles de se former à l'aide GP et l'aide Initiateur et Moniteur, leur permet de mettre plus rapidement un pied dans le monde de l'encadrement. Comme on l'a vu précédemment, le pourcentage de pratiquantes juniores est largement supérieur à celui des femmes plongeuses adultes. Il serait intéressant de profiter de cette période pour leur permettre de mieux se faire accepter dans le rôle d'encadrant par la gente masculine et prendre confiance en leurs capacités. Les garçons, qui côtoient les mêmes filles du club depuis des années, trouveront tout à fait naturel la suite commune de leur évolution en tant qu'encadrantes.

Souvent, les femmes ont une coupure de l'activité plongée lors de l'arrivée des enfants. Le fait de se former plus tôt dans leur vie de plongeuse, pourrait faire que le GP et E1 soient acquis avant leur entrée dans le monde du travail ou de la vie familiale.

Leur reprise de l'activité et leur envie d'encadrer et d'enseigner pourraient être facilitées par le fait qu'elles auraient déjà des acquis, et leur évolution vers le E3 pourrait être simplifiée et ne plus leur paraître insurmontable.

Le modèle féminin comme encadrant, montre un autre aspect de la plongée, une autre sensibilité d'enseignement, pouvant attirer de nouvelles licenciées vers la discipline en la sortant de l'image « masculine » que l'activité véhicule.

L'évolution vers un « aide moniteur » acteur dans l'acte d'enseignement par un système d'apprentissage, pourrait permettre lors de leur future formation initiateur de mieux appréhender la pédagogie générale, spécifique et organisationnelle, pouvant ainsi très rapidement mettre une image concrète sur les termes employés, l'appropriation d'une partie de la formation s'étant déjà réalisée pendant l'apprentissage.

Le jeune, le plongeur autonome, gagnant en émancipation et responsabilité, aura une image moins « enfantine » de son activité. Il trouvera un intérêt supplémentaire à développer le côté culturel, Bio, Vidéo, Photos avec ses amis .....une ambiance, du plaisir, des sensations : Le loisir quoi !

Les jeunes ayant accès à une autonomie ainsi qu'à des fonctions d'aide à l'encadrement plus rapidement gagneront fortement en expérience et en maturité.

Cela leur permettrait de rentrer avec des bases solides dans des cursus de formations de moniteurs par la suite, et de participer au rajeunissement des cadres fédéraux

## **Annexe**

---

### AERONAUTISME

#### Document 1



Brevet de base



Dès l'âge de 15 ans

Le brevet de base permet de voler seul à bord, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome de départ (hors des espaces contrôlés ou réglementés) et au delà avec les autorisations préalables.

**Le Brevet de Base**

Les conditions d'obtention sont :



- Avoir 15 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet,
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé,
- Subir avec succès les examens théoriques, pratiques et de radio prévus par arrêtés,
- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande, 4 heures en solo et 20 atterrissages.

Nous constatons dans la pratique que le Brevet de Base n'est la plupart du temps qu'une étape vers la Licence de pilote privé, appelé PPL pour Private Pilot Licence.

## Document 2

**La Licence de Pilote d'Avion Léger**

Permet dès 17 ans, de voler seul à bord d'un avion monomoteur partout en Europe de jour après au moins 30 heures de vol, et avec 3 passagers maximum après 10 heures de vol supplémentaires.

Les conditions à remplir :

Pour passer les épreuves un candidat doit avoir un certificat médical valide, et être présenté par son organisme de formation à 17 ans révolus

Il doit en outre avoir au minimum l'expérience suivante :

Au moins 30 heures de vol d'instruction dont 15 heures d'instruction au vol en double commande et 6 heures de vol en solo supervisé, dont un minimum de 3 heures de vol en campagne en solo avec au moins 1 vol en campagne d'un minimum de 150 km (80 NM), au cours duquel 1 atterrissage avec arrêt complet sera effectué sur un aérodrome autre que l'aérodrome de départ. L'emport de passagers pourra être autorisé après 10 heures de vol supplémentaires.

Dès 17 ans (révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence).

La licence de pilote privé (titre Européen appelé PPL) permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.



Les conditions d'obtention sont :

- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé
- Subir avec succès les examens théoriques et pratiques prévus par arrêtés
- Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.
- Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.

La licence de Pilote Privé (PPL) autorise à voler dans des conditions météorologiques permettant le vol à vue (Visual Meteorological Conditions, VMC) : on dit que le vol est "VFR" (Visual Flight Rules). Pour voler dans des conditions météorologiques dégradées (Instrumental Meteorological Conditions, IMC) le pilote doit avoir la qualification de vol aux instruments dite "IR" (Instrument Rating), l'avion devant lui aussi être classé IR.

## VOL LIBRE

### Document 3

# introduction

## 3 cycles

-> Des premiers pas vers l'expertise, **trois cycles** composent la progression du pilote de vol libre. Chacun de ces cycles est sanctionné par un brevet correspondant à un ou plusieurs niveaux de couleur.

-> L'ensemble des compétences nécessaires à une pratique réfléchie, responsable et sécuritaire, est partagé tout au long de la formation en quatre domaines à la fois distincts et indissociables :

### l'Analyse

- L'ensemble des connaissances et leur mobilisation dans la pratique font appel à l'Analyse.

### la Technique

- Les apprentissages liés au pilotage de l'engin relèvent de la Technique.

### le Mental

- Les données psychologiques pour le pilote, en relation à lui-même et aux autres, sont de l'ordre du Mental.

### le Cadre de pratique

- Le cadre de pratique regroupe tous les aspects réglementaires, environnementaux, et sociaux, de notre milieu d'évolution.

## 4 domaines

**Ce passeport est avant tout un outil pour le pilote.**  
 La validation des différents niveaux est résolument tournée vers la notion de compétences individuelles. À cette fin, les 2 colonnes présentées dans chaque niveau favorisent l'auto-évaluation. Votre moniteur vous y aidera, avant de valider la fin d'un cycle, une fois l'ensemble des compétences acquises.

# SECURITE formations étapes de progression qualifications validations des brevets



**Le Brevet Initial** atteste de la compétence à voler sans assistance en conditions calmes sur un site connu et avec du matériel adapté. Sa validation est réalisée par votre moniteur et porte sur les compétences acquises jusqu'au niveau vert de la progression. Il est certifié par le directeur de l'école. Il est accessible à l'âge de 14 ans.



**Le Brevet de Pilote** valide la compétence à rechercher et analyser les informations permettant de voler en autonomie sur tout site avec du matériel adapté, en conditions aérologiques variées. Il est accessible à 15 ans.

- La validation de la partie pratique est réalisée par votre moniteur.
- Un questionnaire de 60 questions à choix multiple à réaliser en 1 h. (270 pts /360 pts)  
Il atteste de vos connaissances théoriques.
- Le Brevet de Pilote est alors enregistré par le responsable régional de la formation.



**Le Brevet de Pilote Confirmé** atteste des compétences à optimiser toutes formes de vol en sécurité. Il est validé uniquement au niveau régional pour les parties pratique et théorique. Il est accessible à l'âge de 16 ans.

- La partie pratique correspond à la validation de toutes les compétences du niveau marron de votre passeport, concrétisée par la réalisation d'un vol significatif.
- La partie théorique consiste en :
  - un questionnaire de 30 questions à choix multiple (135 pts / 180 pts),
  - deux fiches techniques à compléter,
  - un entretien éventuel.

Les certifications sont à inscrire dans les tableaux "Étapes de la formation & Qualifications"

## CHUTE LIBRE

Document 5

### P.A.C. : PROGRESSION ACCOMPAGNÉE EN CHUTE



Cette méthode permet d'accéder à la chute libre dès le premier saut.

A 4000 mètres pour 50 secondes de chute libre et au moins un moniteur à vos côtés, vous apprendrez à contrôler votre position et à ouvrir votre parachute. La descente sous voile dure entre 5 et 7 minutes.

Ce stage se compose de 6 sauts minimum accompagnés par au moins un moniteur. L'objectif est d'acquérir une autonomie en chute libre et sous voile qui vous permettra de sauter seul et de piloter votre parachute jusqu'à l'atterrissage.

Comme pour le stage en ouverture automatique (traditionnelle), une formation au sol vous est dispensée avant votre premier saut.

#### Condition

- Age minimum requis : 15 ans (une autorisation parentale sera demandée pour les pratiquants mineurs)
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du parachutisme > voir : Certificat médical

Assurance : SAMM assurance groupe Verspieren

Extrait du code du sport pour les établissements pratiquant le parachutisme .

**Article A322-148 [En savoir plus sur cet article...](#)**

Créé par [Arrêté du 28 février 2008 - art. \(V\)](#)

**L'âge minimum requis pour la pratique du parachutisme sportif et de loisir est de quinze ans.**

Les pratiquants doivent présenter, lors de leur inscription, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du parachutisme, datant de moins d'un an.

Pour la pratique de la chute libre en soufflerie, les limitations d'âge, de poids et de taille des pratiquants sont définies par l'exploitant de l'établissement en fonction des caractéristiques de la machine. Toutefois l'âge ne saurait être inférieur à cinq ans.

L'exploitant de l'établissement informera les pratiquants, préalablement au début de l'activité, des pathologies pouvant présenter des contre-indications. Il pourra demander un certificat de non-contre-indication à l'activité s'il le juge nécessaire. Ces informations et limitations seront affichées dans un lieu visible des pratiquants.

Les pratiquants mineurs doivent présenter en outre une autorisation écrite de leurs représentants légaux.

### **Article A322-150 [En savoir plus sur cet article...](#)**

Créé par [Arrêté du 28 février 2008 - art. \(V\)](#)

**Les sauts effectués par les élèves débutants sont précédés d'une formation obligatoire, adaptée à la nature du saut.**

Peuvent seuls être pratiqués **lors du premier saut** :

1° Le saut à ouverture automatique avec utilisation d'un parachute de type « tout dans le dos » dont l'ouverture du conteneur principal est assurée par une sangle reliée à l'avion. Il est effectué à partir d'une hauteur minimale de mille mètres.

2° **Le saut à ouverture commandée, où l'élève est accompagné en chute libre par deux moniteurs. Ce saut est effectué d'une hauteur minimale de trois mille mètres.**

3° Le saut en tandem avec utilisation d'un parachute biplace supportant le poids d'un élève et d'un moniteur, effectué à partir d'une hauteur minimale de largage de trois mille mètres.

### **Article A322-151 [En savoir plus sur cet article...](#)**

Créé par [Arrêté du 28 février 2008 - art. \(V\)](#)

Tous les sauts réalisés sont répertoriés sur un carnet spécifique, détenu par l'élève en progression, sur lequel les moniteurs attestent les aptitudes acquises :

1° Hors de la progression accompagnée en chute, les élèves effectuent d'abord des sauts en ouverture automatique qui leur permettent de démontrer leur aptitude à effectuer des sorties stables et à simuler l'action d'ouverture. Ils doivent effectuer un minimum de quatre sauts en ouverture automatique avant d'accéder à la chute libre. La hauteur de largage et l'exercice demandé doivent permettre à l'élève d'effectuer son ouverture à la hauteur minimale de mille mètres.

2° **Les élèves suivant une progression accompagnée en chute doivent être accompagnés en chute par un ou deux moniteurs aussi longtemps qu'ils n'ont pas démontré leur aptitude à stabiliser des sorties non tenues par un moniteur, à effectuer des chutes stables prolongées, à maîtriser un « retour face sol » après un « passage dos » volontaire, à apprécier correctement leur hauteur et ouvrir leur parachute à une hauteur prédéterminée. Ils doivent en outre avoir effectué un minimum de six sauts successifs accompagnés avant d'effectuer un saut non accompagné. La hauteur de parachutage ne doit pas être inférieure à trois mille mètres et la hauteur d'ouverture ne doit pas être inférieure à mille deux cents mètres.**

3° L'utilisation du tandem est possible à tous les stades de la progression de l'élève. La hauteur de parachutage ne doit pas être inférieure à trois mille mètres et la hauteur d'ouverture ne doit pas être inférieure à mille cinq cents mètres..

## ESCALADE

Document 6

### **Modules**

**Module sécurité jaune**

**Module éco-responsabilité jaune**

**Module performance / habileté difficulté jaune**

**Module performance / habileté bloc jaune**

**«Je grimpe en sécurité sur SAE, en bloc et en tête, sous surveillance.»**

### **Description :**

«Je progresse : je grimpe en tête et j'installe la corde en moulinette.»

## **MODULE SÉCURITÉ JAUNE**

---

[Retour au Passeport escalade jaune](#)

### **Description :**

- Je suis concentré et reste vigilant quand je réalise une technique de sécurité,
  - Je réalise le noeud en bout de corde,
  - Je controle tout bien et à 2 et j'attends le feu vert du cadre,
- En situation de grimpeur :
- Je fais attention à ne pas laisser ma jambe derrière la corde,
  - Je trouve une position confortable pour mousquetonner,
  - Je mousquetonne toutes les dégaines, dans le bon sens,
  - Je communique avec l'assureur,
  - En haut de voie, je choisis un système de descente libre, place correctement ma corde dedans et communique avec l'assureur avant de me confier à la corde,
- En situation d'assureur :
- Je prépare la corde pour qu'elle vienne sans noeud,
  - Je me place près du mur, légèrement décalé à droite ou à gauche de la voie et éventuellement après le 3ème point d'ancrage, je me recule pour suivre la progression du grimpeur,
  - Je donne la corde et reprend le mou en fonction des besoins du grimpeur,
  - Je bloque mon partenaire (sensiblement de même poids) au niveau d'un point d'ancrage (ou en cas de chute) sans être déséquilibré,
  - En cas de problème, je communique avec le grimpeur.
-

## Bibliographie

---

- La psychologie de l'adolescent (LFEP) Saber HAMROUNI 2012
- Filles et garçons à l'école : comment sortir de l'inégalité ? Jean Christophe Meunier 2015
- ☒Jeunes, sports et conduites à risques, Rapport MJS, M. CHOQUET, P.ARVERS, P.GUILBERT, C. DE PERETTI, 1999
- Etude statistique Meltygroup 2016
- Les jeunes et la plongée. Mémoire Instructeur National Jérôme HLADKY 2010
- ☒Audit de la pratique des jeunes à la FFESSM, Alain Delmas 2009
- La plongée adolescent Mémoire Instructeur Régional Christophe BENOIT 2007
- Les jeunes et la plongée. Mémoire Instructeur National Christophe BENOIT 2016
- Notions de base – Premiers sauts et Perfectionnement- janvier 2013- FFP
- L'accès des filles et des femmes aux pratiques sportives – Clothilde Talleu novembre 2011
- Pratiques Physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent – Novembre 2017- INSEE
- Burricand C., Grobon S., « Quels stéréotypes sur le rôle des femmes et des hommes en 2014 ? », Études et résultats n° 907, mars 2015.
- Site FFESSM : <https://ffessm.fr/>
- Site FFVL : [ffvl.fr](http://ffvl.fr)
- Site FFA : [www.ffa-aero.fr](http://www.ffa-aero.fr)
- Site FFP : [www.ffp.asso.fr/](http://www.ffp.asso.fr/)
- Site FFME : [www.ffme.fr/](http://www.ffme.fr/)
-